

LETTRE de la SÉCURITÉ INTÉRIEURE

DOSSIER SPÉCIAL

LA SÉCURITÉ CIVILE

n°76 - NOVEMBRE 2025



SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT.....	<u>p. 3</u>
À LA UNE.....	<u>p. 4</u>
France : le choc ou la chute.....	<u>p. 4</u>
Le Djihad par le marché.....	<u>p. 5</u>
À L'AGENDA.....	<u>p. 6</u>
L'ACTUALITÉ DU CRSI.....	<u>p. 7</u>
Remise de la Légion d'Honneur.....	<u>p. 8</u>
Conférence Agora.....	<u>p. 9</u>
Rentrée du CRSI.....	<u>p. 9</u>
Conférence à Perpignan.....	<u>p. 10</u>
Conférence à Paris.....	<u>p. 10</u>
Conférence à Aix-en-Provence.....	<u>p. 11</u>
Conférence à Deauville.....	<u>p. 11</u>
LE CRSI DANS LES MÉDIAS.....	<u>p. 12</u>
DOSSIER : LA SÉCURITÉ CIVILE.....	<u>p. 24</u>
Qu'est-ce que la sécurité civile ?.....	<u>p. 25</u>
Qui sont les acteurs de la sécurité civile ?	<u>p. 26</u>
Enjeux, défis et tensions.....	<u>p. 29</u>
Composante méconnue de la SI (P. Hertgen)	<u>p. 30</u>
Modernisation de la sécurité civile (Col. Boland).....	<u>p. 33</u>
Gestion du risque incendie de forêt (Lafon et Macé).....	<u>p. 35</u>
Les chiffres clés de la sécurité civile	<u>p. 39</u>
La communication et la culture du risque (C-M. Gros).....	<u>p. 41</u>
Les textes fondateurs du cadre juridique.....	<u>p. 45</u>
LA LITANIE DES FAITS DIVERS.....	<u>p. 48</u>
LES NOTES DU CRSI.....	<u>p. 57</u>
Fabriqué en France : compétitivité patriotique.....	<u>p. 58</u>
Violences contre les forces de l'ordre.....	<u>p. 60</u>
Violences dans les transports en Île-de-France.....	<u>p. 62</u>
La Guerre économique : enjeux et réponses.....	<u>p. 64</u>
État des lieux sur les opioïdes en France.....	<u>p. 68</u>
Étrangers en France : leur part dans la population.....	<u>p. 71</u>
Usage des armes au sein de la police nationale.....	<u>p. 74</u>
Atteintes à la probité au sein de la police nationale.....	<u>p. 76</u>
LE CRSI EN RÉGIONS.....	<u>p. 78</u>



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Chers amis,

Nous venons de commémorer la terrible soirée du 13 novembre 2015.

Il n'est pas possible de commencer ce billet sans une pensée appuyée pour les victimes et l'expression d'une profonde reconnaissance pour les forces intervenantes, qu'il s'agisse des forces de l'ordre ou de la sécurité civile (pompiers, SAMU, etc.).

Depuis 2015, la France a adapté ses lois antiterroristes, réorganisé ses services de renseignement, et a pris la mesure de l'enjeu tactique en renforçant les moyens des unités primo intervenantes de police (BAC) et de gendarmerie (PSIG).

Cependant, sur le plan de la lutte contre l'islamisme, qui est la matrice idéologique de ces attentats, on ne peut qu'être inquiet tant l'islam politique a progressé dans notre pays depuis 10 ans. Et l'embarras manifeste de nombreux politiques et médias pour nommer l'islamisme lors des hommages de la semaine dernière n'est pas de nature à rassurer...

Pour en revenir à cette LSI, vous y lirez un dossier passionnant consacré à la Sécurité Civile dont le rôle est crucial pour faire face à toute sorte d'événements graves susceptibles de frapper notre pays : tempêtes, accidents collectifs ou industriels, actes de malveillance voire de guerre.

Vous y retrouverez également les rubriques et statistiques habituelles.

N'hésitez pas à la partager autour de vous !

Bonne lecture

Bonne lecture !
Thibault de MONTBRIAL
Président du CRSI



À LA UNE



Dans un essai coup de poing, Thibault de Montbrial dresse un constat alarmant sur la sécurité intérieure en France et en appelle au courage politique.

Fractures identitaires, délinquance explosive, narcotrafic, entrisme islamiste, immigration incontrôlée, banalisation de l'antisémitisme, convergence des luttes, influence étrangère et aveuglement budgétaire : la France s'enfoncé un peu plus chaque jour dans une spirale de désordre et de violences inédites qui menace les fondements mêmes de la République. Homicides et tentatives en hausse de 71 % en huit ans, une agression toutes les trois minutes, 40 attaques au couteau chaque jour... ces chiffres, qui claquent comme des gifles, disent la brutalité du réel. La digue craque et l'État, exsangue, ne parvient plus à remplir sa mission première : protéger.

Dans ce livre percutant, Thibault de Montbrial dresse le constat lucide d'une France en état d'urgence. Fort de son expérience de terrain et de ses rencontres avec les Français depuis dix-huit mois, ce spécialiste reconnu des questions de sécurité met des mots précis sur la réalité que vivent nos concitoyens et nos forces de l'ordre, et propose les mesures concrètes d'un indispensable choc d'autorité.

C'est un cri d'alerte, mais aussi un message d'espérance : le chaos qui se profile n'est pas une fatalité, à condition d'avoir le courage de rétablir l'autorité de l'État et, en redonnant à la France la force de protéger ses citoyens, de permettre que ceux-ci retrouvent la confiance indispensable à la reconstruction de la cohésion de la Nation.

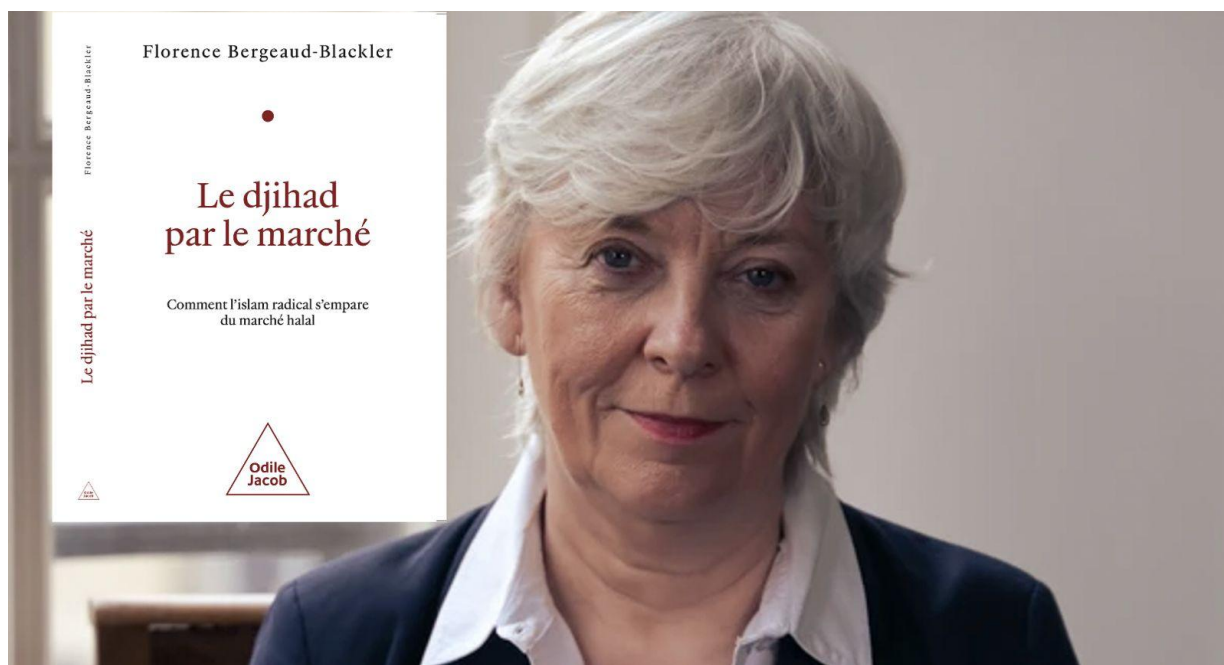


LE DJIHAD PAR LE MARCHÉ, PAR FLORENCE BERGEAUD-BLACKER

Contrairement à une idée reçue, le halal ne concerne plus seulement l'alimentation. Il s'est étendu dans le monde aux différents biens et services comme les médicaments, les cosmétiques, la mode « pudique » mais aussi les environnements industriels, les médias ou encore l'intelligence artificielle.

Comment est-on passé de la viande halal à un marché globalisé ?

Dans la foulée de *Le Frérisme et ses réseaux*, Florence Bergeaud-Blackler propose ici une analyse brillante et claire des usages du marché halal. Elle distingue : un modèle inclusif des marchands, qui ne voit dans le halal qu'un label et un marché de niche lucratif, et un modèle oummique, celui des fondamentalistes pour lesquels la norme halal devient l'instrument d'un djihad culturel pour rendre la société moderne « charia-compatible ».



En s'appuyant sur une analyse érudite des textes et des stratégies des acteurs, elle montre combien l'économie du halal, loin d'être un appareil productif neutre, peut être un moyen dont s'empare l'islam radical pour soutenir et concrétiser le *halal way of life*, la halalisation de l'environnement matériel, culturel et symbolique des sociétés sécularisées, à leur corps défendant.

L'auteure décrypte et démystifie avec rigueur les polémiques touchant à l'abattage rituel, à la commensalité, au bien-être animal, à la santé, à la taxe « halal », etc., faisant de ce livre un ouvrage de référence, complet, qui s'adresse aussi bien aux spécialistes, aux décideurs qu'au grand public.



À L'AGENDA

NOVEMBRE 2025

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13 Conférence à Amiens	14	15	16
17	18	19 Salon des Maires	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2025

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2 Conférence à St-Astier	3	4	5	6	7
8 Conférence à Vierzon	9	10	11	12	13 Conférence à Metz	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	

Toutes les informations sur www.crsi-paris.fr



ACTUALITÉS DU CRSI



L'ACTUALITÉ DU CRSI

REMISE DE LA LÉGION D'HONNEUR



Le mardi 2 septembre, Thibault de Montbrial a été élevé au rang de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur par François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau. Discours à retrouver ci-dessous :



CONFÉRENCE AGORA



Mercredi 10 septembre, Geoffroy Roux de Bézieux, président d'honneur du MEDEF, et Thibault de Montbrial ont échangé sur les enjeux de sécurité et de souveraineté économique.

Cet échange s'inscrivait dans le cadre de l'analyse du rapport sur la sécurité économique des entreprises, remis par Geoffroy Roux de Bézieux au président de la République à l'été 2024. Ce rapport appelle les entreprises françaises à se protéger face aux nouvelles menaces — cyberattaques, espionnage ou encore prédation économique. Il souligne que toutes les entreprises, y compris les PME, sont concernées et doivent renforcer leurs défenses.

Le rapport recommande également une meilleure coordination avec l'État, ainsi que la mise en place d'outils tels que le cloud souverain ou le contrôle des investissements étrangers.

LA RENTRÉE DU CRSI

Mardi 23 septembre s'est tenue la conférence de rentrée du CRSI, un rendez-vous annuel attendu par les adhérents et sympathisants du Centre.

Cette édition a accueilli le Général Hubert Bonneau, Directeur général de la Gendarmerie nationale, en tant qu'intervenant principal. Lors de son intervention, le Général Hubert Bonneau a partagé sa vision des enjeux auxquels la Gendarmerie doit faire face dans un contexte mondial en constante évolution, abordant notamment les défis liés à la sécurité numérique, à la criminalité organisée et aux mutations sociétales.

Cette conférence a également été l'occasion de présenter le CRSI aux nouveaux adhérents, en détaillant son rôle et ses missions. Les participants ont pu découvrir les grandes orientations et projets du Centre pour l'année à venir.



CONFÉRENCE À PERPIGNAN



Samedi 27 septembre, Thibault de Montbrial était l'un des invités du Congrès du Cercle Algérien à Perpignan.

Lors de cette rencontre, le président du CRSI a exposé les grands enjeux de sécurité et de souveraineté auxquels la France est confrontée.

Devant un auditoire de 450 personnes, il a abordé des thèmes essentiels tels que la défense nationale, la protection des intérêts stratégiques et les défis géopolitiques contemporains. Cette intervention a permis de sensibiliser les participants aux questions cruciales qui façonnent la sécurité et la souveraineté de notre pays.

CONFÉRENCE À PARIS

Lundi 6 octobre, Thibault de Montbrial est intervenu devant la Fédération des Républicains de Paris, à l'invitation d'Agnès Evren, sénatrice et présidente de la Fédération LR.

Au cours de cette rencontre, notre président a présenté son analyse des grands enjeux de sécurité, de souveraineté et d'ordre public auxquels la France doit faire face. Son intervention, devant 300 personnes, a suscité un vif intérêt et donné lieu à des échanges nourris avec les participants, témoignant de l'importance croissante de ces thématiques dans le débat politique et sociétal.



CONFÉRENCE À AIX-EN-PROVENCE



Le jeudi 16 octobre, Thibault de Montbrial était à Aix-en-Provence pour une conférence consacrée à la thématique de son ouvrage France : le choc ou la chute, paru la veille.

Devant un auditoire de 300 personnes, il a exposé les grands enjeux de sécurité et de souveraineté auxquels la France est confrontée.

Il a notamment abordé les thèmes essentiels de son constat sur la France : la défense nationale, la protection des intérêts stratégiques et les défis géopolitiques contemporains.

Cette intervention a été rendue possible grâce à la mobilisation de l'antenne Sud du CRSI.

CONFÉRENCE À DEAUVILLE

Le jeudi 23 octobre, Thibault de Montbrial était à Deauville pour une conférence autour de la thématique de son ouvrage France : le choc ou la chute.

Au cours de cet échange, il a présenté les principaux défis de sécurité et de souveraineté auxquels notre pays est confronté.

Devant un public de 200 personnes, il a partagé son analyse sur des enjeux majeurs : la défense du territoire, la préservation des intérêts vitaux et les défis géopolitiques actuels.

Cette conférence était organisée par le Rotary Club de Deauville, que le CRSI remercie vivement pour son accueil.



LE CRSI DANS LES MÉDIAS



LE CRSI DANS LES MÉDIAS

Frédéric ENCEL

L'EXPRESS

1er septembre

*Ses adieux à Gérard Chaliand,
un « franc-tireur de la
géopolitique »*

[lire l'article](#)



Frédéric ENCEL

DÉCIDEURS MAGAZINE

3 septembre

*« La situation internationale
n'est pas aussi dangereuse
qu'on le pense »*

[lire l'article](#)



Patrick STEFANINI

EUROPE 1

4 septembre

*« Le tabou de la réforme
de l'AME est tombé »*

[lire l'article](#)





Patrick STEFANINI

CNEWS
4 septembre

*« Il y a des lacunes dans
notre politique migratoire »*

[lire l'article](#)

Frédéric ENCEL

QUOTIDIEN
5 septembre

*« La Chine est forte de notre
faiblesse. C'est ça la réalité. »*

[lire l'article](#)



Frédéric ENCEL

BFMTV
7 septembre

*« La dernière attaque de la
Russie est la démonstration
de la faiblesse du fort »*

[lire l'article](#)





Frédéric ENCEL

BFMTV

16 septembre

« Le Hamas est un mouvement non seulement terroriste et islamiste radical, mais aussi de nature apocalyptique. »

[lire l'article](#)

Thibault de MONTBRIAL

BFMTV

17 septembre

« Il n'y a plus de confiance dans les institutions quand une partie de la population considère la police comme un ennemi »

[lire l'article](#)



Marie-Hélène THORAVAL

CNEWS

25 septembre

« La culture de l'excuse perdue. Rien n'a changé »

[lire l'article](#)





Béatrice BRUGÈRE

CNEWS

30 septembre

*« On assiste à un face-à-face
justice - politique - société »*

[lire l'article](#)

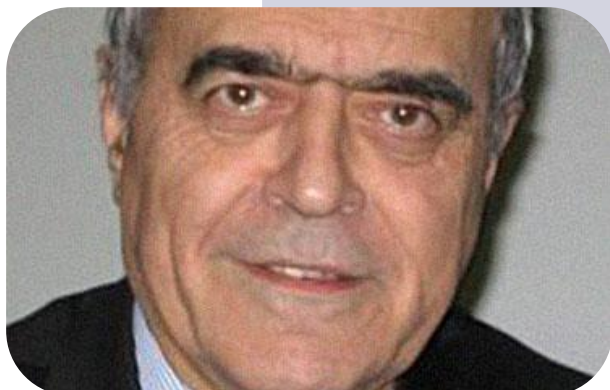
Frédéric ENCEL

EUROPE 1

1 octobre

*« Je disais à l'époque que la
France risquait de se retrouver
seule. Aujourd'hui,
incontestablement. »*

[lire l'article](#)



Alain JUILLET

AFFICHES PARISIENNES

10 octobre

*« Sans souveraineté
numérique européenne,
nous disparaîtrons »*

[lire l'article](#)





Marc TRÉVIDIC

LE NOUVEL OBS

10 octobres

“ On veut un Etat fort avec une justice faible, ce qui me paraît tout à fait contradictoire “

[lire l'article](#)

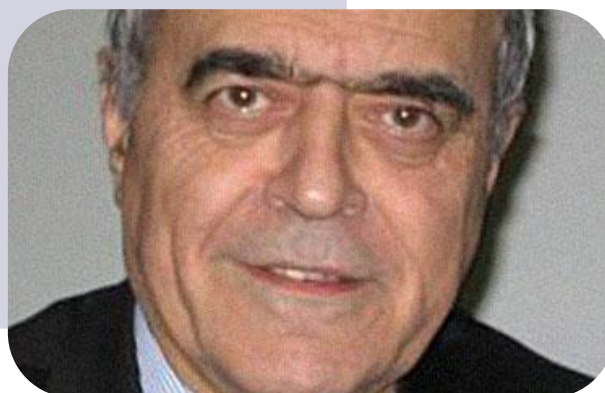
Alain JUILLET

OPEN BOX TV

10 octobre

« Le Hamas a été créé par les Frères musulmans ; c'est une émanation militaire des Frères musulmans. »

[lire l'article](#)



Boualem SANSAL

MEDIA

13 octobre

L'écrivain franco-algérien Boualem Sansal est élu académicien en Belgique.

[lire l'article](#)





Frédéric ENCEL

FRANCE INFO

13 octobre

« Les fanatiques ont perdu la guerre »

[lire l'article](#)

Thibault de MONTBRIAL

LE FIGARO

15 octobre

« Seul un choc d'autorité peut éviter la catastrophe »

[lire l'article](#)



Thibault de MONTBRIAL

CNEWS - invité de Pascal Praud

15 octobre

« Il y a une volonté populaire ; ce n'est pas un gros mot, c'est le peuple. »

[lire l'article](#)



THIBAUT DE MONTBRIAL AVOCAT, PRÉSIDENT CENTRE DE RÉFLEXION SÉCURITÉ INTÉRIEUR

THIBAUT DE MONTBRIAL : "FRANCE : LE CHOC OU LA CHU"





Thibault de MONTBRIAL

RMC- Les Grandes Gueules
16 octobre

« Le peuple n'est plus écouté. »

[lire l'article](#)

Frédéric ENCEL

THE EPOCH TIME
17 octobre

« La situation risque de se bloquer [à Gaza] alors que nous n'en sommes qu'au début de l'application du plan de paix »



[lire l'article](#)



Alexia GERMONT

SUD RADIO
18 octobre

« Ce débat est hors sol [concernant le débat sur l'héritage] »

[lire l'article](#)



Thibault de MONTBRIAL



LCI

18 octobre

« S'il n'y a plus la capacité de maintenir l'ordre et de rendre la justice en France, le reste n'aura plus aucune importance. »

[voir l'émission](#)

Thibault de MONTBRIAL

LE FIGARO

20 octobre

« La sécurité, c'est le socle de la société. »



[voir l'émission](#)

Thibault de MONTBRIAL

LCP - Face à Alexis Corbière

20 octobre



« Aujourd'hui, la France est un pays profondément fracturé »

[voir l'émission](#)



Thibault de MONTBRIAL

SUD RADIO

21 octobre

« Ce livre est un cri d'alerte. C'est un livre sur le réel. »

[voir l'émission](#)



Béatrice BRUGÈRE

CNEWS

21 octobre

« Je lutte pour dépolitiser les sujets de justice. »

[lire l'article](#)



Florence BERGEAUD-BLACKER

LE FIGARO

22 octobre

Quand l'État finance l'islamisation à son insu. L'entretien choc de Florence Bergeaud-Blacker

[lire l'article](#)





Thibault de MONTBRIAL

CNEWS - invité de Sonia Mabrouk
22 octobre

« Le cambriolage du Louvre est une humiliation pour la France. »

[voir l'émission](#)

Thibault de MONTBRIAL

VALEURS ACTUELLES
22 octobre

Thibault de Montbrial répondait aux côtés de Marc Trévidic aux questions d'Amaury Bucco.



[lire l'article](#)

Marie-Hélène THORAVAL

VALEURS ACTUELLES
27 octobre

« Le procès doit faire émerger les responsabilités politiques et administratives »



[lire l'article](#)





Thibault de MONTBRIAL

LE JDNEWS
22 octobre

«L'État doit assumer l'exercice
de la force légitime»

[lire l'article](#)

Frédéric ENCEL

LE PARISIEN
29 octobre

« *L'Europe est-elle en
capacité de devenir une
puissance ?* »



[lire l'article](#)

SUIVEZ NOUS

LE CRSI EST PRÉSENT
SUR LES RÉSEAUX





DOSSIER SPÉCIAL

**LA SÉCURITÉ
CIVILE**



LE DOSSIER DU MOIS

QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ CIVILE ?



Une définition complète

En France, la sécurité civile désigne l'ensemble des dispositifs et des moyens destinés à protéger la population, les biens et l'environnement contre les risques et les catastrophes de toute nature. C'est une mission de service public placée sous la responsabilité de l'État, mais qui repose sur une organisation décentralisée et la participation active des collectivités locales, notamment des communes.

La sécurité civile vise à prévenir les risques naturels (inondations, incendies de forêts, tempêtes, séismes...), technologiques (accidents industriels, transports de matières dangereuses...), sanitaires ou encore liés à la vie quotidienne. Elle englobe également la gestion des crises majeures, l'alerte et la protection des populations, ainsi que le secours d'urgence.

L'objectif principal est d'assurer la continuité de la vie nationale en toute circonstance et de limiter les conséquences des catastrophes.

La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), rattachée au ministère de l'Intérieur, est l'organisme central qui coordonne l'ensemble du dispositif au niveau national. Elle définit la doctrine, planifie les moyens, forme les acteurs, et pilote les dispositifs nationaux d'intervention (avions bombardiers d'eau, hélicoptères de secours, unités militaires spécialisées, démineurs, etc.). À l'échelle locale, les principaux acteurs sont les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), qui regroupent les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ainsi que des unités militaires, des associations agréées de sécurité civile et des bénévoles.



QUI SONT LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ CIVILE ?



La sécurité civile en France repose sur une organisation hiérarchisée et solidaire, associant autorités publiques, services de secours, associations agréées et acteurs privés ou citoyens. Chacun y tient un rôle essentiel pour prévenir les risques, porter secours aux populations et gérer les crises.

Les autorités publiques

Le ministère de l'Intérieur

Chef de file de la sécurité civile, le ministère de l'Intérieur fixe la politique nationale en matière de prévention des risques, d'organisation des secours et de protection des populations. Il supervise la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), qui coordonne les moyens nationaux, comme les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) ou les moyens aériens (avions bombardiers d'eau, hélicoptères). Le ministère assure également la formation et la doctrine commune des acteurs.

Les préfets de région et de département

Représentants de l'État sur le terrain, les préfets sont les directeurs opérationnels de la sécurité civile à l'échelle locale. Le **préfet de département** est le **directeur des opérations de secours (DOS)** lors d'un événement majeur. Il coordonne les services engagés (pompiers, SAMU, forces de l'ordre...) et met en œuvre le plan ORSEC. Le **préfet de région** veille à la cohérence des dispositifs entre départements et assure le pilotage stratégique. Ils garantissent la préparation des plans de secours, la mobilisation des moyens et l'information du public.



Les maires

À l'échelle communale, le maire est le premier responsable de la sécurité civile. Il doit assurer la protection de ses administrés en cas d'accident ou de catastrophe. Ses missions principales sont d'élaborer et mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), d'organiser les alertes à la population, de prendre des arrêtés de sécurité, et de coordonner les moyens municipaux de secours. En cas de crise, le maire devient directeur des opérations de secours sur sa commune, tant que la situation ne dépasse pas le cadre communal.

Les services de secours publics

Les sapeurs-pompiers (SDIS)

Acteurs centraux du secours, les sapeurs-pompiers interviennent sur tout le territoire pour la lutte contre l'incendie, le secours d'urgence aux personnes, la protection des biens et de l'environnement. Ils dépendent des **Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)**, placés sous l'autorité du préfet pour les opérations et du conseil départemental pour la gestion administrative et financière.

Le SAMU et les SMUR

Le **Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)** et les **Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR)** assurent la réponse médicale d'urgence. Le SAMU coordonne l'envoi des moyens médicaux et la régulation des appels au **15**, tandis que le SMUR intervient sur le terrain pour les soins médicaux d'urgence.

Les forces de l'ordre

La **Police nationale** et la **Gendarmerie** participent à la sécurité civile en assurant la **sécurisation des zones sinistrées**, la **gestion de la circulation**, le **maintien de l'ordre public** et l'**appui aux secours**. La gendarmerie intervient notamment dans les zones rurales et montagneuses, et dispose d'unités spécialisées en sauvetage.

Les armées

Les forces armées peuvent être mobilisées en **renfort logistique ou opérationnel** lors de crises majeures : inondations, feux de forêt, catastrophes naturelles ou technologiques. Les unités de la sécurité civile des armées (UIISC) sont spécialement formées à ces interventions.



Les acteurs associatifs agréés de sécurité civile

Les associations agréées jouent un rôle de complément opérationnel indispensable. Agréées par l'État, elles participent :

- aux opérations de secours et de soutien aux populations,
- à la formation aux gestes de premiers secours,
- à l'encadrement des dispositifs prévisionnels de secours lors d'événements publics.

Parmi elles figurent :

- la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC),
- la Croix-Rouge française,
- l'Ordre de Malte France,
- les Secouristes Français Croix-Blanche,
- la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS),
- l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs (UNASS),
- de nombreuses associations locales.

Les autres acteurs de la sécurité civile

La sécurité civile repose également sur la mobilisation de l'ensemble de la société :

- Entreprises et établissements publics : tenus d'élaborer des plans de sécurité interne ou plans particuliers d'intervention (PPI) pour prévenir les risques industriels.
- Collectivités territoriales : financent, coordonnent ou soutiennent les moyens locaux de secours et de prévention.
- Citoyens formés au secourisme : maillon essentiel de la chaîne des secours, capables de prodiguer les premiers gestes en attendant l'arrivée des professionnels.
- Organismes de recherche et de veille, comme Météo-France ou le BRGM, contribuent à l'anticipation des risques naturels et technologiques.



ENJEUX, DÉFIS ET TENSIONS DE LA SÉCURITÉ CIVILE



La sécurité civile française fait aujourd'hui face à plusieurs enjeux majeurs et tensions structurelles qui mettent à l'épreuve son modèle d'organisation.

D'abord, le **changement climatique** multiplie les catastrophes naturelles — incendies de forêt, inondations, tempêtes, sécheresses — et accentue la fréquence des crises nécessitant des interventions rapides et massives.

Cette intensification des risques met sous pression les moyens humains et matériels disponibles. Ensuite, le modèle fondé sur le volontariat, pilier historique des services d'incendie et de secours, montre ses limites : difficultés de recrutement, baisse de la disponibilité des volontaires en raison des contraintes professionnelles, et besoin croissant de formation et de reconnaissance.

Sur le plan **financier**, les budgets des

SDIS connaissent des tensions importantes : les dépenses de fonctionnement (salaires, carburant, entretien du matériel) augmentent plus vite que les capacités d'investissement, limitant le renouvellement des équipements et la modernisation des infrastructures.

Par ailleurs, **la coordination entre les différents niveaux de responsabilité** — État, départements, communes — peut s'avérer complexe, notamment lors des crises de grande ampleur, où les chaînes de commandement doivent être parfaitement synchronisées.

Enfin, la **modernisation technologique** (systèmes d'alerte, réseaux numériques de communication, bases de données partagées) et l'adaptation des outils de gestion de crise constituent un défi stratégique, afin de garantir une sécurité civile plus réactive, plus résiliente et mieux préparée aux risques du XXI^e siècle.



LA SÉCURITÉ CIVILE, UNE COMPOSANTE MÉCONNUE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE



Par **Patrick Hertgel**, Médecin sapeur-pompier urgentiste à la BSPP, et maître de conférence à SciencesPo Paris.

La sécurité civile constitue une composante généralement inattendue, et souvent méconnue, de la sécurité intérieure. Habituellement, la sécurité civile est plutôt regardée comme une force distincte de la sécurité intérieure : la première répondant schématiquement aux événements accidentels tandis que la seconde faisant face aux atteintes intentionnelles portées à l'ordre social.

En réalité, elle constitue pourtant un autre versant de la sécurité intérieure qui vient compléter les forces de sécurité publique, armées, dotées de prérogatives de puissance publique et de capacités de coercition.

C'est le droit positif en vigueur qui vient en premier lieu établir cette appartenance puisque ses principales dispositions relatives à la sécurité civile sont codifiées au livre VII du code de la sécurité intérieure. La sécurité civile y est préalablement définie à l'article L112-1 qui dispose qu'elle « [...] a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées. Elle concourt à la protection générale des populations, en lien avec la sécurité publique au sens de l'article L. 111-1 et avec la défense civile [...] »

Nous pouvons donc nous pencher brièvement sur les moyens et les missions des forces de sécurité civile en France.

Des moyens relevant largement de l'engagement citoyen

Il convient tout d'abord de relever qu'aux termes de la loi « *Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires* ».

Chaque citoyen est ainsi le propre acteur de sécurité civile et ce concept est central dans la résilience nationale.



Contrairement aux forces chargées de la sécurité publique qui constituent des administrations de l'État, civiles ou militaire, les moyens de la sécurité civile relèvent de divers statuts et pour une grande part des collectivités territoriales.

Son administration centrale se trouve naturellement au ministère et l'intérieur à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

La DGSCGC, outre ses missions classiques de conception des politiques publiques, de coordination des acteurs et de production normative, gère également un centre opérationnel de gestion interministérielle et crises (COGIC) et dispose d'un état-major qui exerce une autorité directe sur des moyens nationaux déconcentrés de sécurité civile : les régiments d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (RIISC), les moyens aériens (avions et hélicoptères), les services de déminage et des établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL).

Cependant, l'essentiel des capacités opérationnelles de la sécurité civile ne relève pas directement de l'État mais se trouve dans les services d'incendie et de secours (SIS) dont l'organisation répond à modèle original à deux égards : une gouvernance bicéphale d'une part et un important recours au volontariat d'autre part.

La majorité du territoire national est défendue par des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) à l'exception de la région parisienne et de la ville de Marseille. La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est une grande unité de l'Armée de terre, appartenant à l'arme du génie et placée à la disposition du préfet de police pour l'accomplissement des missions de sécurité civile. Le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille, relevant de la Marine nationale, relève quant à lui du maire de Marseille pour son financement et son emploi.

A l'exception de ces deux unités militaires, les SIS sont portés par des établissements administratifs territoriaux disposant d'une personnalité juridique et d'un conseil d'administration présidé de droit par le président du conseil départemental. Leurs ressources proviennent majoritairement des contributions du département ainsi que des communes et intercommunalités.

C'est ainsi que la première originalité de ce modèle réside dans cette distinction entre les autorités de gestion, le conseil d'administration du SDIS, et d'emploi, le maire et le préfet du département principalement.

La seconde originalité se trouve dans la composition des ressources humaines puisque 80% des sapeurs-pompiers des SDIS sont des volontaires tandis que seuls 20% sont des professionnels. Les sapeurs-pompiers volontaires effectuent environ les deux-tiers des missions des SDIS ; ils exercent leur activité au titre d'un engagement qui nécessite une disponibilité souvent exigeante. Les SDIS emploient également des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)



Le maintien de cette disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires est menacé par des contraintes réglementaires, notamment issues du droit européen qui tend à les considérer comme des travailleurs du fait notamment de leur indemnisation et du lien de subordination existant avec leur service. Il est également affecté par le fréquent éloignement du lieu de travail du lieu de résidence : il est ainsi difficile de disposer de sapeurs-pompiers volontaires disponibles aux heures ouvrables.

Au total, on dénombrait au 31 décembre 2023 en France 256 446 sapeurs-pompiers parmi lesquels 200 046 volontaires, 43 448 professionnels et 12 952 militaires.

Des missions élargies et répondant aux enjeux sociétaux

Les missions de sécurité civile relèvent de l'exercice de la police administrative et sont donc placées sous la direction de l'autorité compétente en la matière : le maire, le préfet et le premier ministre (ou par délégation le ministre de l'Intérieur) selon leur périmètre et leurs enjeux.

Historiquement, la première mission de sécurité civile a constitué dans la lutte contre les incendies puis dans la réponse aux accidents, sinistres ou catastrophes. Progressivement, les sapeurs-pompiers se sont vus également confier les secours et les soins d'urgences aux personnes qui constituent actuellement les missions les plus nombreuses et, à plusieurs égards, parmi les plus dimensionnantes.

Les SIS assurent ainsi la protection des personnes, les animaux, des biens et de l'environnement en répondant aux risques courants, du quotidien, ainsi qu'aux risques particuliers, moins fréquents mais aux conséquences plus sévères.

Parmi ces risques particuliers, on distingue classiquement les risques naturels, les risques technologiques et les risques sociaux. Les forces de sécurité civile sont ainsi amenées à faire face aux phénomènes climatiques, aux feux d'espaces naturels, aux accidents industriels et aux attentats, troubles sociaux et violences urbaines. Les changements climatiques, les mouvements sociaux et les conflits armés entraînent une augmentation notable de ce type de situations.

L'inclusion de la sécurité civile au sein de la sécurité intérieure ne constitue pas uniquement une construction intellectuelle mais se manifeste également dans le fonctionnement et l'activité des services.

Patrick Hertgen



MODERNISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE : À QUAND UNE ADAPTATION DES MOYENS AU NOUVEAU CHAMP MISSIONNEL ?



Par le Colonel Jean-Paul Bosland, Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et de l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France

Troisième composante de la sécurité intérieure, la sécurité civile est confrontée à un puissant enjeu de modernisation destiné à adapter le modèle français aux nouvelles menaces susceptibles d'affecter les populations. Outre les enjeux sécuritaires globaux que sont le retour de la guerre en Europe, la persistance du terrorisme de masse et la recrudescence des crises hybrides, les forces de sécurité civile sont confrontées

aux défis propres que constituent principalement la désertification médicale, le vieillissement démographique, et le dérèglement climatique.

Principaux acteurs de la sécurité civile, les sapeurs-pompiers sont au cœur de ces défis. Historiques soldats du feu, ils sont aussi devenus aujourd'hui des soldats de la santé avec l'explosion de leur activité de secours et de soins d'urgence aux personnes (SSUAP), laquelle représente en moyenne 86% des interventions. Cette inflation du SSUAP constitue la cause principale de l'augmentation de la pression opérationnelle (+ 17% en 10 ans) et met sous tension les unités, les matériels et les budgets. Cette sur-sollicitation repose sur deux causes principales, auxquelles il appartient de remédier pour garantir la viabilité de notre modèle de secours.

En premier lieu, la multiplication du recours aux sapeurs-pompiers pour des demandes non-urgentes d'assistance aux personnes (transport sanitaire, relevage, téléalarme...) par carence des acteurs privés normalement compétents produit chez les sapeurs-pompiers -volontaires pour 80% d'entre eux- une perte de sens de leurs missions, une démotivation et des tensions avec leurs employeurs pour la gestion de leur disponibilité.

En second lieu, la crise de la permanence des soins, l'éloignement des hôpitaux des territoires et l'asphyxie des urgences génèrent une augmentation continue des temps de transport et d'attente, qui consomme les ressources des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et affaiblit leur potentiel de réponse à l'urgence. Afin d'inverser cette tendance, il est indispensable de rompre avec l'organisation actuelle des urgences pré hospitalières, éclatée entre les agences régionales de santé et les préfets et



qui confère un droit de tirage illimité aux acteurs de la santé sur les sapeurs-pompiers sans compensation financière pour les collectivités territoriales, pour unifier leur pilotage sous l'autorité des préfets de département. Ces derniers devront pouvoir disposer dans chaque département d'une plateforme de réponse aux appels d'urgence permettant d'accroître la coopération interservices (pompiers, SAMU, ambulanciers, associations agréées de sécurité civile), d'améliorer la gestion de l'alerte et de dimensionner la réponse (délai, vecteur, équipage) selon le caractère urgent ou non de la demande. Il s'agit là de généraliser par la loi dans un délai raisonnable les plateformes qui ont démontré leur efficacité dans de nombreux pays européens et dans 21 départements français, et qui sont en projet dans 15 autres. En outre, les SDIS, forts de leur chaîne de réponse intégrée de niveau secouriste, infirmier et médical, doivent avoir la liberté de gérer les orientations de proximité à travers des bilans simplifiés, les départs différés et le recours aux associations agréées de sécurité civile en cas d'appel non-urgent.

Soldats du feu et de la santé, les sapeurs-pompiers sont aujourd'hui aussi des soldats du climat, du fait de leur implication en première ligne dans la prévention et la lutte contre les effets du dérèglement climatique : sécheresses, canicules, feux de forêts et d'espaces naturels, tempêtes, inondations, épisodes méditerranéens, cyclones... Hier exceptionnels, ces événements, aujourd'hui de plus en plus fréquents et intenses, affectent l'ensemble de l'Hexagone et de nos territoires ultramarins. Ils exigent donc, là encore, d'anticiper et de consolider toutes les composantes du continuum de sécurité civile. Cet effort d'adaptation implique de renforcer à la fois la résilience de la société par une meilleure formation des citoyens et des élus à la gestion des risques et des crises, la coordination territoriale et nationale des acteurs autour des professionnels du secours, ainsi que les moyens capacitaires en accroissant les effectifs de sapeurs-pompiers, volontaires et professionnels, et en modernisant leurs équipements grâce aux apports de l'innovation : intelligence artificielle, drones, robots, flotte souveraine d'avions bombardiers d'eau.

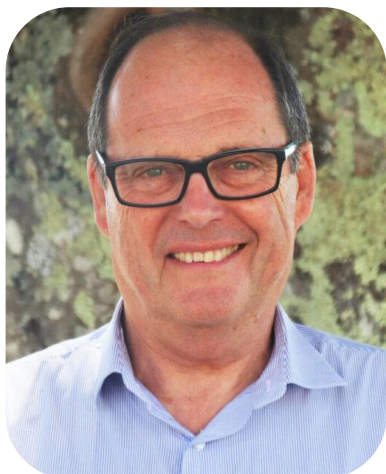
Un tel effort implique un engagement budgétaire accru de l'État dans le renouvellement des moyens nationaux et dans le soutien à l'investissement des SDIS à travers la pérennisation des pactes capacitaires mis en place après les feux de forêts de 2022. Tout comme il requiert de réviser sans plus attendre le financement des SDIS, unanimement reconnu comme obsolète et à bout de souffle, pour doter les départements de ressources robustes et dynamiques, qu'elles proviennent des assurances, de l'activité touristique ou des métropoles.

Mises en exergue par le récent Beauvau de la sécurité civile, ces axes de réforme doivent, malgré les difficultés politiques et financières, alimenter rapidement une loi de modernisation très attendue par les acteurs du secours pour adapter la protection des populations aux défis et menaces du XXIème siècle et pour faire véritablement de la sécurité civile une politique publique structurante de notre sécurité nationale.

Col. Jean-Paul Bosland



GESTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : LE BILAN DE L'ANNÉE 2025



Par **Bruno Lafon**,
Président de la DFCI
(Défense des Forêts
Contre l'Incendie) en
Nouvelle Aquitaine et
Pierre Macé, Directeur.

Une année 2025 record pour l'Europe et la France

L'année 2025 a été difficile en termes de feux de forêt. L'Europe a battu les records de surfaces brûlées avec plus d'un million d'hectares détruits au 9 septembre, après deux semaines particulièrement éprouvantes, du 5 au 19 août, ayant vu la destruction de 334 000 ha puis de 251 000 ha. Ces cumuls sont trois fois supérieurs aux moyennes enregistrées depuis 2006.

La France n'a pas été épargnée, avec 36 000 ha touchés au plan national (soit 2,5 fois la moyenne), dont l'incendie de Ribaute, dans l'Aude, qui a détruit 11 133 ha en cinq jours, avec une puissance très importante. Ces éléments font suite à la saison estivale de 2022, où la France avait vu brûler 71 000 ha, dont 28 900 ha en Gironde.

Ces événements sont riches d'enseignements sur l'évolution du risque de feu de forêt. Il convient de changer de paradigme, sans quoi la récurrence et la puissance des incendies pourraient perturber la sécurité du territoire, l'économie et l'environnement.

À titre d'exemple, l'année 2022 en France (71 000 ha brûlés), et en particulier dans le Sud-Ouest (36 700 ha brûlés), illustre une rupture dans le processus de protection du territoire contre les incendies.

Le dérèglement climatique rend les conditions de protection très difficiles. L'été 2022 a battu simultanément des records de température (+1,5 °C) et de sécheresse (75 % des précipitations normales), en Gironde, avec des journées à 42 °C et moins de 8 % d'hygrométrie. Plus inquiétant : les records concomitants de sécheresse et de température s'installent depuis 2000.



Dans le Sud-Ouest, la saison des feux de forêt a duré trois mois sans interruption. Si aucun mort n'est à déplorer, 55 000 personnes ont été évacuées, 19 maisons détruites et plus de 2 000 propriétaires sinistrés. Le climat de l'été 2022 n'est pas une exception, mais s'inscrit dans une tendance durable.

Pression démographique et vulnérabilité accrue

À cela s'ajoute un accroissement structurel de la population (+22 000 personnes par an en Gironde) qui, d'une part, augmente le risque de départs de feu (90 % sont d'origine anthropique) et, d'autre part, entraîne un développement des enjeux et des cibles (population, habitations, industries, sites stratégiques de défense... soit 20 constructions pour 100 ha brûlés). Cet accroissement démographique est particulièrement marqué sur les zones côtières (+26 % depuis 1975 sur les EPCI du littoral, contre +18 % sur le reste du territoire) et se retrouve à l'échelle mondiale, puisque 20 % de la population vit à moins de 30 km des côtes.

Les incendies peuvent aussi avoir un effet pénalisant sur la défense française, en menaçant les industries de l'armement, nombreuses dans la périphérie bordelaise, ainsi que les camps militaires. Lors des incendies de l'été 2022, les panaches de fumée auraient pu avoir des conséquences plus marquées sur les bases aériennes de Mont-de-Marsan et de Cazaux.

L'aménagement du territoire au cœur de la prévention

Une grande vigilance doit être apportée à l'aménagement du territoire, notamment dans les zones urbaines et les interfaces forêt-habitation (PLUI, SCOT...). La masse de combustible doit être maîtrisée, notamment par l'application des **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)**. Les injonctions contradictoires entre les réglementations environnementales et sécuritaires ne facilitent pas leur application. Il convient de laisser aux préfets plus de latitude dans la hiérarchisation des priorités, pour éviter la paralysie du système de protection.

Suite aux tempêtes de 1999 et 2009, le massif des Landes de Gascogne compte 350 000 ha de peuplements de moins de 30 ans. Jamais dans son histoire ce massif n'a connu une telle continuité dans la structure des peuplements sensibles au feu, en raison de la continuité verticale de la végétation. Contrairement aux idées reçues, la surface forestière et les volumes de bois sur pied augmentent également en métropole, notamment grâce aux peuplements du Fonds forestier national. « Le stock de bois vivant a augmenté de 50 % en 30 ans pour atteindre 2,8 milliards de m³ » (source : IGN).



Pourtant, la forêt métropolitaine devient globalement **émettrice de carbone**, en raison de son mauvais état sanitaire, du vieillissement et du ralentissement du renouvellement. Les quatre principaux incendies en Gironde ont relâché plus de 5 millions de tonnes équivalent CO₂ (source : Forêt Innovation 23_003). À certains endroits, la litière a baissé de 80 cm et le feu s'est enterré à plus d'un mètre. Outre l'augmentation de la masse de combustible, le dépérissement global de la forêt s'accroît, lié aux attaques de pathogènes (insectes, champignons...) sur des peuplements stressés. La mondialisation des échanges intensifie cette menace.

Adapter la forêt au climat de demain

Le défi pour les forestiers est majeur : choisir des essences adaptées aux conditions pédologiques et climatiques actuelles et futures. Comment favoriser des essences capables de survivre dans 50 ans tout en se développant aujourd'hui ? Il convient de mettre en place des peuplements présentant un intérêt économique ou écologique suffisant pour garantir leur entretien, tout en facilitant leur sécurisation.

Les feux de forêt sont majoritairement d'origine anthropique (90 % des départs). Les surfaces brûlées ne sont que la conséquence des départs de feu : les feux les plus faciles à éteindre sont ceux qui ne démarrent pas. Il faut donc renforcer la sensibilisation aux bons gestes : ne pas jeter de mégot, respecter les interdictions d'accès, appliquer les règles de débroussaillage. Le travail des cellules de Recherche des Causes et Circonstances d'Incendies d'Espaces Naturels (RCCI-EN), coordonné par les préfets et associant sapeurs-pompiers, gendarmerie, police et forestiers, doit être poursuivi et renforcé, notamment en lien avec les magistrats.

Un territoire valorisé est un territoire protégé. La forêt représente une opportunité pour la protection du territoire et pour son économie. La balance commerciale du secteur forestier est déficitaire de 6 milliards d'euros, mais la prévention des risques doit être intégrée à l'aménagement forestier : réseau de pistes, taille des parcelles, continuité des massifs, etc. L'Union européenne apporte un financement structurel via le FEADER, complété par des contreparties nationales, notamment celles des régions. Dans le cadre du futur plan 2027, il convient de maintenir des priorités structurantes d'aménagement du territoire, garantes d'une économie globale.

Le besoin financier en prévention contre les incendies est estimé à 34 millions d'euros par an. La ligne budgétaire DFCl du ministère de l'Agriculture (BOP 149) est historiquement d'environ 18 millions d'euros, portée à 51 millions en 2024 grâce à des crédits exceptionnels. Il serait plus cohérent de stabiliser ce financement sur la ligne historique.



Conclusion : anticiper et renforcer la résilience

Il est nécessaire de rester humble face à l'ampleur des événements et de faire des choix en matière d'aménagement et d'entretien, en complément des actions de lutte. Il faut anticiper les **effets de rupture** dans le système de protection contre les incendies de végétation pour réduire la vulnérabilité. Si cette culture du risque n'est pas intégrée dès maintenant, dans des conditions climatiques de plus en plus instables, **ni les meilleurs hommes ni les meilleures techniques** ne suffiront face à l'ampleur des éléments.

Bruno Lafon et Pierre Macé



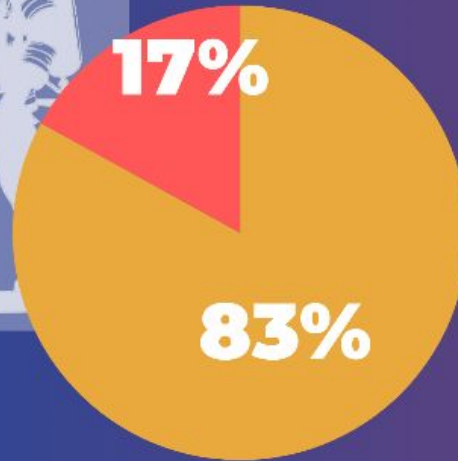
LA SÉCURITÉ

256 400

sapeurs-pompiers,
professionnels et
bénévoles



- Professionnels
- Bénévoles



22%

des sapeurs pompiers
sont des femmes

Terrestre

6 357

VSAV (secours et assistance)

3 649

FPT (pompe-tonne)

3 788

CCF (feux de forêt)



CIVILE EN 2023

23,7

milliards d'€

600+

associations
nationales et locales



Aérien

incendies et sauvetage

12

Canadair CL-415



8

Dash 8 Q400



3

Beechcraft



9 900

secours
en mer



277 100

interventions
incendie



23

épisodes
inondations

LA COMMUNICATION ET LA CULTURE DU RISQUE DANS LA SÉCURITÉ CIVILE FRANÇAISE



Par **Claire-Marine Gros**, chef de cabinet adjointe au CRSI.

Dans une société exposée à des menaces de plus en plus variées — qu'elles soient naturelles, technologiques, sanitaires ou sociales —, la communication et la culture du risque constituent des piliers essentiels de la politique de sécurité civile.

Si la France dispose d'un dispositif de secours parmi les plus performants au monde, la prévention et l'appropriation du risque par la population demeurent des enjeux cruciaux. Il ne s'agit plus seulement de

gérer les catastrophes, mais d'apprendre à vivre avec les risques, à les comprendre, à les anticiper, et à adopter les bons comportements avant, pendant et après une crise.

De la culture de la réaction à la culture de la prévention

Longtemps, la sécurité civile française a été fondée sur une logique de réaction : les dispositifs juridiques et institutionnels visaient d'abord à organiser les secours une fois la catastrophe survenue. Or, cette approche, si elle reste indispensable, ne suffit plus à garantir la protection des populations dans un contexte où les crises sont plus fréquentes, plus intenses et souvent interconnectées.

La culture du risque s'impose ainsi comme une dimension stratégique de la sécurité civile contemporaine. Elle désigne l'ensemble des connaissances, des représentations et des comportements qu'une société développe face aux dangers qui la menacent. Développer une telle culture suppose de faire passer la population d'une attitude de méconnaissance ou de déni à une attitude de vigilance et de responsabilité. Cette transformation repose avant tout sur la communication, qui devient un outil de prévention autant qu'un instrument de gestion de crise. Chaque citoyen devient un acteur de la sécurité civile.

La communication du risque : un enjeu de transparence et de confiance

La communication du risque, dans le domaine de la sécurité civile, vise à informer les citoyens des dangers auxquels ils sont exposés, des moyens de s'en protéger et des comportements à adopter en cas d'événement. Mais elle ne se limite pas à la diffusion



d'informations techniques : elle repose sur un rapport de confiance entre les autorités publiques et la population.

Dans ce domaine, la France s'est dotée d'un cadre réglementaire précis. Le Code de l'environnement, à travers la directive européenne « Seveso », impose aux exploitants d'installations à risque de fournir aux riverains une information claire et accessible sur les dangers potentiels et les mesures de sécurité.

Les préfetures et les communes ont, elles aussi, l'obligation d'élaborer des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM), qui recensent les risques identifiés sur le territoire et expliquent la conduite à tenir en cas de crise. Ces documents, souvent accompagnés de cartes, de plaquettes ou de réunions publiques, constituent un outil fondamental pour rendre le risque visible et compréhensible.

Cependant, communiquer sur le risque demeure un exercice délicat. Trop d'alarmisme peut provoquer la panique, tandis qu'un excès de prudence peut entretenir le déni. L'enjeu consiste à trouver un équilibre entre pédagogie et transparence, en fournissant une information adaptée, factuelle et crédible. Les événements récents — notamment les incendies, les tempêtes ou la crise sanitaire de 2020 — ont montré combien la confiance du public dépend de la clarté, de la cohérence et de la régularité des messages transmis.

L'information et l'alerte en situation de crise

En cas de crise, la communication revêt une dimension opérationnelle immédiate : informer pour protéger. Les dispositifs d'alerte ont connu une profonde évolution au cours des dernières années. Le système FR-ALERT, déployé depuis 2022, permet désormais l'envoi de messages géolocalisés à l'ensemble des téléphones portables présents dans une zone menacée. Ce dispositif complète les canaux traditionnels que sont les sirènes du réseau SAIP, les médias audiovisuels et les messages des autorités sur les réseaux sociaux.

La multiplication des canaux de communication rend la diffusion plus rapide, mais aussi plus complexe à maîtriser. Les autorités doivent faire face à la concurrence de l'information non officielle, voire de la désinformation, qui peut se propager massivement en période de crise. La gestion de la communication devient alors une composante à part entière du commandement opérationnel, impliquant des cellules de veille numérique et une stratégie de communication proactive. Dans ce contexte, la crédibilité des institutions se construit autant dans la prévention que dans la réactivité, et repose sur la constance du message.



L'éducation au risque : construire une citoyenneté résiliente

La culture du risque ne peut s'imposer durablement que si elle s'enracine dans une éducation citoyenne dès le plus jeune âge. La loi de 2004 sur la modernisation de la sécurité civile a d'ailleurs fait de la sensibilisation de la population une mission explicite des pouvoirs publics. Les programmes scolaires intègrent désormais des modules d'apprentissage liés à la prévention, à la gestion de crise et aux gestes de premiers secours. Les établissements scolaires réalisent des exercices d'évacuation et participent à des campagnes nationales comme la Journée de la résilience, lancée en 2022.

Au-delà de l'école, la formation des citoyens adultes constitue un enjeu majeur. Les initiations aux premiers secours (PSC1), les campagnes d'information locales et les actions des associations agréées de sécurité civile jouent un rôle central dans la diffusion des bons réflexes. Ces démarches participent à la création d'une société plus résiliente, dans laquelle chaque individu devient un maillon actif de la sécurité collective.

Cette évolution traduit un changement de paradigme : la sécurité civile ne repose plus uniquement sur l'action de l'État ou des secours, mais sur une responsabilité partagée entre les institutions et la population. Le citoyen informé et formé n'est plus seulement un bénéficiaire de la protection, mais un acteur capable de contribuer à la gestion du risque.

Les défis contemporains de la communication du risque

Malgré les progrès réalisés, la France demeure marquée par une culture du risque relativement faible, en comparaison d'autres pays soumis à des aléas similaires, comme le Japon ou les États-Unis. Le sentiment de sécurité, lié à la confiance dans les institutions, tend parfois à réduire la perception individuelle du danger. Or, dans un contexte de changement climatique, d'urbanisation accrue et de globalisation des crises, cette faible appropriation du risque constitue une vulnérabilité collective.

Les autorités doivent désormais composer avec de nouveaux enjeux : la montée en puissance des réseaux sociaux, qui imposent une communication en temps réel ; la nécessité de coordonner les messages entre services publics, médias et collectivités ; et l'exigence croissante de transparence dans la gestion des crises.

La communication devient ainsi une dimension stratégique de la résilience nationale, au même titre que la planification opérationnelle ou la modernisation des moyens matériels.



Vers une culture partagée du risque

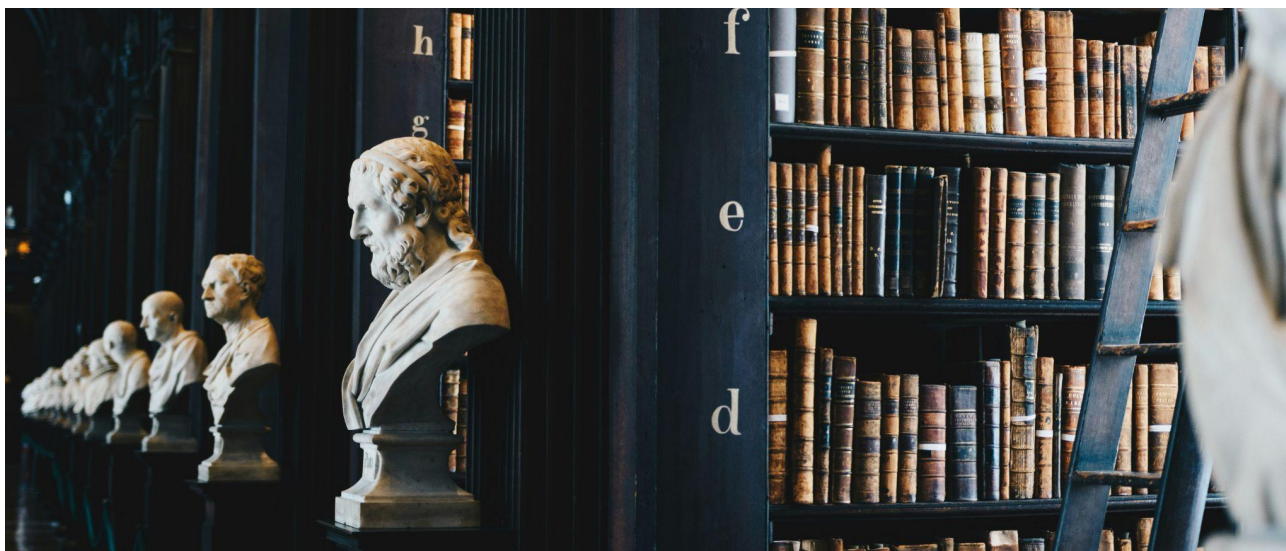
La communication et la culture du risque forment aujourd'hui les deux faces d'une même politique publique : celle qui vise à rendre la société plus consciente, plus réactive et plus solidaire face à la menace. La loi a fixé le cadre, mais la réussite dépend de la manière dont les institutions, les collectivités et les citoyens s'approprient cette responsabilité commune.

Favoriser une culture du risque, c'est reconnaître que le danger fait partie du réel, et que la sécurité ne se décrète pas : elle se construit collectivement, par l'information, la formation et la confiance. À l'heure où les crises se multiplient, la communication du risque n'est plus un simple outil d'alerte ; elle devient un levier de cohésion et de résilience, au cœur même de la sécurité civile du XXI^e siècle.

Claire-Marine Gros



LES TEXTES FONDATEURS DU CADRE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE



Le droit de la sécurité civile en France s'est construit de manière progressive, au rythme des grandes catastrophes qui ont marqué la société et mis à l'épreuve les institutions.

Longtemps cantonnée à une approche administrative et militaire de la protection des populations, la sécurité civile s'est affirmée, au fil du temps, comme une mission d'intérêt général à part entière, organisée autour d'un corpus législatif cohérent. Ce cadre juridique repose sur un ensemble de textes fondateurs qui ont progressivement défini les responsabilités des acteurs publics, les modalités de planification des secours et les principes d'action en cas de crise.

Des origines à la structuration du droit moderne

L'histoire juridique de la sécurité civile est intimement liée à celle de la défense nationale. Après la Seconde Guerre mondiale, la protection civile — terme alors employé — était d'abord envisagée comme un prolongement de la défense passive, c'est-à-dire un ensemble de mesures destinées à protéger la population en cas de conflit armé. Le décret du 8 octobre 1951 institua officiellement une Direction de la protection civile au sein du ministère de l'Intérieur, chargée de coordonner la prévention des risques et l'organisation des secours. Cependant, le droit de la sécurité civile ne prit véritablement forme qu'à partir des années 1980, sous l'effet conjugué de la décentralisation, de la professionnalisation des services de secours et de la multiplication des risques naturels et technologiques. La nécessité d'un cadre législatif unifié s'est alors imposée comme une évidence : la France avait besoin d'un système capable de répondre aussi bien aux incendies, aux inondations, qu'aux accidents industriels majeurs.



La loi du 22 juillet 1987 : acte fondateur d'une politique nationale

La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs marque un tournant majeur. Elle constitue le premier texte à définir explicitement la sécurité civile comme une mission de l'État. Ce texte fondateur reconnaît que la sécurité des citoyens n'est plus seulement une question de défense, mais une responsabilité partagée entre l'État, les collectivités territoriales, les services publics, les entreprises et les citoyens eux-mêmes.

La loi de 1987 introduit plusieurs notions clés qui structurent encore le droit contemporain. Elle définit les principes de prévention, de protection et de secours, établit les bases du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) et renforce le rôle du préfet comme coordinateur des secours au niveau départemental. Pour la première fois, la gestion des risques majeurs est pensée dans une approche globale, intégrant la prévention et la planification.

Surtout, cette loi consacre le principe de solidarité nationale : face aux catastrophes, la mobilisation de la communauté nationale tout entière est considérée comme un devoir collectif. Ce principe deviendra par la suite le fondement de toutes les réformes ultérieures.

La loi du 13 août 2004 : la clarification des responsabilités

Près de vingt ans plus tard, la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile vient moderniser en profondeur le dispositif. Elle ne remet pas en cause les fondements posés en 1987, mais les enrichit et les adapte à un contexte de risques nouveaux — technologiques, environnementaux et terroristes.

Cette loi opère d'abord une clarification des compétences. Elle confirme que l'État demeure le garant de la cohérence nationale de la sécurité civile, mais reconnaît pleinement le rôle des collectivités territoriales, en particulier celui des maires. Ces derniers sont désormais explicitement responsables de la sécurité civile sur le territoire communal et tenus d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) pour organiser la protection et l'assistance de la population.



Parallèlement, la loi de 2004 réforme la planification opérationnelle avec une nouvelle version du plan ORSEC, désormais conçu comme un dispositif unique et adaptable à toute situation d'urgence, quelle qu'en soit la nature. Le plan ORSEC devient l'outil central de coordination des moyens publics et privés, garantissant la cohérence des secours à chaque échelon territorial.

La loi consacre également l'importance des associations agréées de sécurité civile, qui participent aux opérations de secours, à la formation et à l'aide humanitaire. Elle valorise l'engagement citoyen à travers la promotion du volontariat et l'enseignement des gestes de premiers secours. Enfin, elle introduit l'idée que la sécurité civile ne se limite plus à la réponse aux crises, mais englobe la prévention et la résilience face aux risques, ouvrant ainsi la voie à une véritable culture du risque.

Le Code de la sécurité intérieure : une consolidation juridique

Les grands principes posés par les lois de 1987 et de 2004 ont ensuite été intégrés dans le Code de la sécurité intérieure, créé en 2012. Le Livre VII de ce code, intitulé « Sécurité civile », regroupe l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives à la prévention des risques, à la préparation et à la gestion des crises, ainsi qu'à la participation des citoyens et des associations.

Le code assure une meilleure lisibilité du droit et une harmonisation des pratiques. Il fixe les responsabilités des différents acteurs — État, collectivités, associations, entreprises — et codifie les procédures liées aux plans ORSEC, aux plans particuliers d'intervention (PPI) pour les sites à risque, et aux dispositifs d'alerte de la population. Il consacre également le rôle de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) comme autorité nationale de coordination et de pilotage stratégique.

Cette codification marque l'aboutissement d'un long processus de construction juridique, faisant de la sécurité civile un véritable domaine du droit public autonome, à la croisée de l'administration, de la défense et de la protection des populations.

Une évolution continue du droit face aux nouveaux défis

Le droit de la sécurité civile reste en constante évolution. De nouvelles dispositions viennent régulièrement adapter le cadre existant aux réalités contemporaines : changement climatique, multiplication des feux de forêt, crise sanitaire liée au Covid-19, ou encore gestion des menaces terroristes et cybernétiques. Ces évolutions renforcent la nécessité d'une approche juridique souple et réactive, où la loi fixe les principes mais laisse une marge d'adaptation aux acteurs de terrain.



LA LITANIE DES FAITS DIVERS



LITANIE DES FAITS DIVERS

Le 1er septembre, deux adolescents tunisiens en situation irrégulière sont interpellés à Paris avec de nombreux bijoux de luxe, pour un montant évalué à plus de 8 millions d'euros.

Le 1er septembre, un adolescent de 16 ans est tué d'un coup de couteau à Caluire-et-Cuire (Rhône). L'agresseur est un jeune homme de 13 ans.

Le 1er septembre, un jeune employé d'une boulangerie de Grenoble (Isère) est poignardé à deux reprises lors d'une agression, alors qu'il tente de s'opposer à trois hommes venus dérober du pain.

Le 1er septembre, une sexagénaire affirme avoir été violée dans un parc de Lorient (Morbihan). Le nombre d'agresseurs et leur identité restent à confirmer.

Le 1er septembre, un conducteur en fuite après un accident s'est retranché avec un couteau à Lons-le-Saunier (Jura). Trois policiers sont blessés, dont deux à l'arme blanche. Pendant l'interpellation le suspect tente de mettre fin à ses jours.

Dans la nuit du 1er au 2 septembre, un conducteur de 21 ans meurt à Monteux, près de Carpentras (Vaucluse), après avoir été percuté par un SUV qui circulait à contresens sur la voie rapide à la suite d'un refus d'obtempérer. Les suspects sont interpellés et des produits stupéfiants sont retrouvés dans le SUV.

Le 2 septembre, une fonctionnaire de police est agressée à Lyon après avoir refusé de donner une cigarette. L'auteur présumé, un ressortissant géorgien en situation irrégulière, est interpellé.

Le 2 septembre, un homme armé de deux couteaux et d'une matraque attaque plusieurs personnes dans le quartier Belsunce à Marseille (1er arrondissement). L'agresseur, tunisien en situation régulière, est abattu par les policiers après avoir blessé cinq victimes, dont une grièvement.

Le 2 septembre, un automobiliste sans permis est poursuivi par les policiers à Carpentras (Vaucluse) avant d'être interpellé avec ses deux passagers. L'un d'eux est visé par une obligation de quitter le territoire français.

Le 3 septembre, trois policiers sont blessés sur l'A104 à Villepinte (Seine-Saint-Denis) par un chauffard refusant d'obtempérer, qui percute volontairement leur véhicule avant de disparaître.

Le 6 septembre, un convoi de drogue en provenance de Guadeloupe est intercepté après plusieurs mois de surveillance. Les enquêteurs saisissent 925 kilos de cocaïne au port de Dunkerque et arrêtent neuf suspects entre Kingersheim (Haut-Rhin) et la Guadeloupe.

Dans la nuit du 6 au 7 septembre, un homme de 23 ans est abattu place de la République à Dijon (Côte-d'Or). Son passager de 26 ans est grièvement blessé. Le parquet évoque un possible lien avec le trafic de stupéfiants.

Le 8 septembre, une vaste enquête de gendarmerie permet la saisie de drogues, d'argent liquide et de véhicules de luxe dans les Alpes-Maritimes. quatre des mis en cause ont accepté les peines proposées par le ministère public. Le cinquième, décrit comme le



plus impliqué et en récidive légale, a été placé en détention provisoire en attente de son procès, qui est fixé au 19 novembre 2025.

Le 9 septembre, plusieurs mosquées de Paris et de sa proche banlieue sont visées par le dépôt de têtes de cochon. Une plaque d'immatriculation serbe a été repérée sur un véhicule utilisé pour l'opération et une ligne téléphonique croate aurait été utilisée, franchissant la frontière franco-belge peu après les faits. Le dossier s'inscrit dans un ensemble d'enquêtes en France sur des « actions d'ingérence étrangère », principalement attribuées à la Russie, qui viserait à déstabiliser la société française en exploitant des tensions communautaires.

Le 10 septembre, un homme de 46 ans chrétien et de nationalité irakienne, en fauteuil roulant et sans domicile, est mortellement poignardé au cou dans le 9e arrondissement de Lyon. Le principal suspect a été arrêté en Italie, il s'agit d'un Algérien de 28 ans. L'affaire est dessaisie du tribunal de Lyon au profit du Pôle antiterroriste du tribunal judiciaire de Paris, ce qui suggère qu'il existe des éléments susceptibles de caractériser une motivation terroriste ou de haine religieuse.

Le 11 septembre, un policier de la brigade anticriminalité (BAC) de Tourcoing (Nord) est violemment frappé par plusieurs hommes lors d'une intervention pour un vol de trottinette. Un suspect est interpellé, plusieurs autres sont recherchés.

Dans la nuit du 13 au 14 septembre, à Reims, sept policiers en civil sont reconnus et violemment agressés près de leur commissariat. Plusieurs d'entre eux sont grièvement blessés. Deux personnes sont placées en garde à vue.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre, des malfaiteurs pénètrent en pleine nuit dans le Muséum national d'Histoire naturelle situé dans le 5e arrondissement de Paris, et dérobent plusieurs pépites d'or. Le montant du préjudice est estimé à 600 000 euros.

Le 17 septembre, deux hommes se lancent dans une course-poursuite avec les policiers dans le 8e arrondissement de Paris. Ils venaient de commettre un cambriolage. Le conducteur avait consommé de la drogue. Déjà connus des services de police, les suspects sont interceptés dans le 15e arrondissement.

Le 17 septembre, deux policiers de la BST sont blessés lors d'un contrôle routier à Toulouse (Haute-Garonne). L'automobiliste redémarre durant les vérifications, entraînant les deux fonctionnaires, dont l'un qui a été traîné au sol.

Le 18 septembre, près de trois tonnes de cocaïne sont interceptées dans deux poids lourds venus du Portugal. L'un est arrêté au péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines (Yvelines), sur l'autoroute A10. Les deux chauffeurs néerlandais sont mis en examen puis écroués à Paris.

Le 19 septembre, deux gendarmes sont blessés à Saint-Égrève (Isère) après avoir été visés par des tirs de mortiers d'artifice lors d'une patrouille. Les agresseurs prennent la fuite. La gendarmerie dénonce « *un guet-apens* ».

Dans la nuit du 20 au 21 septembre, plusieurs coups de feu sont tirés par les policiers de la BRI de Dijon (Côte-d'Or) lors d'une intervention visant à interpellier plusieurs suspects. Ces derniers étaient à bord d'un véhicule dont le conducteur avait refusé d'obtempérer.



Dans la nuit du 20 au 21 septembre, un homme est tué à l'arme blanche dans une maison de Stains (Seine-Saint-Denis) tandis qu'un autre est grièvement blessé. Les policiers interpellent l'auteur présumé du meurtre qui serait le colocataire des victimes. L'agression serait survenue dans un contexte de soirée festive et alcoolisée, entre des personnes issues de la communauté pakistanaise.

Dans la nuit du 21 au 22 septembre, Un chauffeur est intercepté à Anglet (Pyrénées-Atlantiques) avec 772 kilos de cocaïne. Un autre est arrêté à Poitiers (Vienne) avec 608 kilos de résine de cannabis. Les deux hommes, de nationalité marocaine, sont mis en examen et placés en détention provisoire.

Le 22 septembre, un jeune homme de 19 ans est poignardé dans le centre-ville de Grenoble (Isère) après avoir refusé de donner une cigarette à son agresseur.

Le 22 septembre, six hommes originaires du Pas-de-Calais sont interpellés à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) et en région parisienne lors d'une opération des policiers de plusieurs brigades de recherche et d'intervention (BRI). Plus de 600 kilos de résine de cannabis ainsi que près de 30 000 euros sont saisis.

Le 24 septembre, une enseignante de 65 ans est blessée au visage par un élève armé d'un couteau dans un collège de Benfeld (Bas-Rhin).

Le 24 septembre, une sexagénaire est tuée à coups de couteau dans le 20^e arrondissement de Paris. La victime est poignardée à plusieurs reprises et égorgée, selon une source proche de l'affaire. Son compagnon est placé en garde à vue.

Le 24 septembre, un adolescent de 15 ans est victime d'un viol à Persan (Val-d'Oise). L'auteur présumé, un ressortissant algérien visé par une OQTF, est rapidement identifié et interpellé. Il est déféré au parquet de Pontoise en vue de sa mise en examen.

Le 24 septembre, un policier de la BAC est blessé à Cannes (Alpes-Maritimes) après avoir été renversé par un automobiliste en fuite. Un homme est visé par un mandat d'arrêt concernant une peine de prison de 5 ans à purger.

Le 24 septembre, un homme de 22 ans tente d'échapper aux policiers de la brigade anticriminalité (BAC) en sautant dans la Seine, après une transaction de drogue. Il est sauvé par les forces de l'ordre. Il transportait plusieurs sachets de cannabis.

Dans la nuit du 26 au 27 septembre, deux suspects, dont un adolescent de 15 ans, refusent d'obtempérer à Toulouse (Haute-Garonne). Ils circulaient à moto et étaient en possession d'une arme de poing approvisionnée. Les deux fuyards, de nationalité espagnole et somalienne, ont été interpellés. Ils sont tous les deux connus des services de police.

Le 27 septembre, un homme de 45 ans est retrouvé mortellement poignardé dans son appartement du 15^e arrondissement de Marseille. Une enquête est confiée à la Division de la criminalité organisée et spécialisée (DCOS). Selon une source proche de l'affaire, la victime était connue des services de police.

Le 29 septembre, un homme de 67 ans a été agressé à Yerres (Essonne). Les enquêteurs privilégient le mobile antisémite alors qu'une procédure judiciaire est ouverte.



Le 29 septembre, un jeune homme de 18 ans est décédé à Évry (Essonne) après avoir été roué de coups par plusieurs individus. Le meurtre est filmé par des témoins.

Le 29 septembre, le diplomate sud-africain Nkosinathi Emmanuel Mthethwa, âgé de 58 ans, disparaît à Paris. Il est finalement retrouvé sans vie après s'être manifestement jeté du 22e étage d'un hôtel près de la porte Maillot, dans le 17e arrondissement.

Le 30 septembre, un homme de 34 ans est abattu dans la cité Rougemont à Sevran (Seine-Saint-Denis). Un autre homme, blessé à la main, et l'automobiliste qui l'a conduit à l'hôpital sont placés en garde à vue.

Le 30 septembre, un scootériste de 43 ans est mort à Guérande (Loire-Atlantique) après avoir été percuté par le conducteur d'un motocross fuyant un contrôle de la police municipale. Une enquête est ouverte et confiée à la gendarmerie.

Le 1er octobre, un jeune homme de 18 ans succombe à ses blessures après avoir été poignardé à Pontoise (Val-d'Oise), dans le parking souterrain du quartier de Marcouville. Un suspect est placé en garde à vue.

Le 3 octobre, des coups de feu font deux morts et plusieurs blessés dans le quartier des Moulins à Nice (Alpes-Maritimes). La piste d'un acte sur fond de trafic de stupéfiants est évoquée.

Dans la nuit du 3 au 4 octobre, un drame conjugal se déroule à Cabriès (Bouches-du-Rhône). Un homme de 25 ans est mort après une rixe à l'arme blanche avec sa compagne, âgée de 35 ans, dont le pronostic vital reste engagé.

Le 4 octobre, un jeune homme de 25 ans, retrouvé dans un état de dénutrition avancée à Alençon (Orne), décède après son hospitalisation. Sa mère et son beau-père sont placés en garde à vue. Une enquête pour tortures, actes de barbarie et non-assistance à personne en danger est en cours.

Le 4 octobre, quatre individus braquent un hypermarché Leclerc à Saint-Parres-aux-Tertres (Aube). Deux d'entre eux retiennent des otages avant d'être interpellés par les policiers, tandis que les deux autres prennent la fuite.

Le 5 octobre, un conducteur de 27 ans, sous l'empire de l'alcool et de stupéfiants, refuse d'obtempérer et traîne un policier sur près de 200 mètres dans le 16e arrondissement de Paris, avant d'être interpellé.

Dans la nuit du 5 à 6 octobre, une femme de 67 ans échappe à une tentative de viol, près de la gare du Nord à Paris (10e arrondissement). Son agresseur présumé, un tunisien de 27 ans, a été maîtrisé par des passants avant d'être interpellé puis mis en examen et écroué.

Le 7 octobre, lors d'un contrôle routier à Sèvres (Hauts-de-Seine), les policiers de la BAC découvrent près d'un kilo de cocaïne dans le coffre d'une voiture. Le conducteur de 21 ans était recherché par la justice.

Le 10 octobre, une avocate pénaliste de 51 ans, positive aux stupéfiants, est interpellée à Paris après avoir dégradé la tombe du Soldat inconnu et mordu un policier lors de son interpellation.

Le 10 octobre, un homme de 31 ans est grièvement blessé après avoir été poignardé à Grigny (Essonne). Son agresseur présumé, roué de coups par plusieurs individus, a lui aussi été hospitalisé. Deux enquêtes sont ouvertes.



Le 11 octobre, le concert gratuit du groupe de rap L2B organisé au Forum des Halles à Paris échappe à tout contrôle. Des violences éclatent après l'annulation de la deuxième partie du concert. Un policier est violemment agressé tandis que plusieurs personnes sont interpellées.

Le 12 octobre, une course-poursuite entre trois automobilistes dégénère à Aubenas (Ardèche). Des coups de feu sont tirés depuis l'un des véhicules. Un conducteur est blessé et un autre a fait une sortie de route à Saint-Sernin. Ce dernier est hélicoptéré à l'hôpital dans un état grave. Deux suspects sont placés en garde à vue.

Le 13 octobre, lors d'une opération de police à Saint-Lô (Manche) visant le démantèlement d'un point de deal, un suspect ouvre le feu sur les fonctionnaires après avoir dérobé l'arme de l'un d'eux. Il est grièvement blessé lors d'une fusillade avec les forces de l'ordre. Sept suspects sont interpellés.

Le 13 octobre, un homme de 85 ans est grièvement blessé après avoir été roué de coups près de la gare Saint-Lazare, à Paris. L'agresseur présumé de 31 ans est interpellé. Le suspect est déjà connu des services de police pour des faits similaires, ainsi que des services médicaux pour des troubles schizophréniques.

Le 14 octobre, Un homme de 61 ans, en situation de handicap, a été violé et dépouillé dans un parc à Villeurbanne (Rhône). L'auteur a profité de la vulnérabilité de sa victime pour lui imposer des relations sexuelles, puis lui dérober sa carte bancaire et lui extorquer son code confidentiel. Il est interpellé.

Dans la nuit du 14 au 15 octobre, un quinquagénaire est agressé puis dépouillé, avant d'être précipité dans la

Seine, sous le pont d'Arcole à Paris. Deux suspects sont arrêtés peu après les faits, tandis qu'une enquête pour tentative d'homicide est ouverte.

Le 15 octobre, une élève-officier de police est gravement blessée lors d'une intervention à Saint-Denis (Île-de-France). Plusieurs personnes sont interpellées.

Le 16 octobre, une policière hors service est reconnue, insultée et filmée par plusieurs hommes à La Madeleine (Nord) alors qu'elle se trouvait avec son enfant en bas âge. Un suspect, âgé de 20 ans, est interpellé.

Le 16 octobre, deux nourrissons sont découverts morts à Vaison-la-Romaine (Vaucluse). Leur mère présumée et une amie sont interrogées et mises en garde à vue.

Le 17 octobre, deux hommes sont pris pour cible par des tirs en pleine rue à Nanterre. Blessés aux jambes, ils réussissent à rejoindre un hôpital avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Le 18 octobre, une jeune femme est violée à son domicile de Nancy (Meurthe-et-Moselle). L'agresseur présumé, déjà connu de la justice, est rapidement identifié puis interpellé avant d'être mis en examen et placé en détention provisoire.

Le 18 octobre, un policier en civil est violemment agressé sur le quai de la gare de La Baule (Loire-Atlantique). Trois jeunes hommes alcoolisés d'une vingtaine d'années s'en sont pris à lui après qu'il leur a demandé de ne pas se mettre en danger sur les voies.

Le 19 octobre entre 9h30 et 9h37 deux individus pénètrent par effraction dans la galerie d'Apollon et en ressortent avec 9 bijoux et joyaux de la couronne de France. Lors de leur fuite, les voleurs laissent tomber la couronne de l'impératrice Eugénie.



Le 20 octobre, une jeune fille mineure est retrouvée morte dans une chambre d'hôtel à Lomme, près de Lille (Nord). Elle a été frappée à mort. Un jeune homme d'une vingtaine d'années, se présentant comme son compagnon, s'est rendu dans un commissariat pour se dénoncer. Il est placé en garde à vue.

Le 20 octobre, la Fédération française de tir est victime d'un piratage de son système d'information ITAC, recensant les noms et adresses de ses adhérents.

Le 21 octobre, le dispositif Alerte enlèvement est déclenché pour retrouver Rayan, 13 ans, disparu à Panazol, dans la Haute-Vienne. Le jeune garçon est finalement retrouvé vivant. Son père est interpellé et placé en garde à vue. L'homme est soupçonné d'avoir enlevé son fils pour l'emmener en Algérie.

Le 21 octobre, les gendarmes de la section de recherches (SR) de Marseille-PACA, en co-saisine avec l'Office national anti-fraude, ont démantelé un vaste réseau international de trafiquants de drogues de synthèse reliant les Pays-Bas à l'Algérie. Huit personnes sont mises en examen.

Le 22 octobre, une femme âgée de 45 ans affirme avoir été retenue prisonnière pendant cinq ans dans une maison de Saint-Molf (Loire-Atlantique), avant de parvenir à s'échapper. Une femme de 60 ans et un homme de 82 ans, sont mis en examen pour « *séquestration avec torture ou actes de barbarie* », ainsi que pour « *abus frauduleux de l'état de sujétion psychologique ou physique et abus de faiblesse d'une personne vulnérable* ».

Le 22 octobre, trois détenus de la prison de la Santé sont placés en garde à vue après la diffusion sur les réseaux sociaux d'une vidéo de menaces visant Nicolas Sarkozy.

Le 22 octobre, les policiers de la brigade anticriminalité (BAC) de Créteil (Val-de-Marne) réalisent une saisie de produits stupéfiants de près de 30 kilos de cocaïne et d'héroïne dans la cave d'un appartement. Un homme de 46 ans et son fils de 21 ans sont interpellés et placés en garde à vue.

Le 23 octobre, un adolescent de 13 ans est mis en examen à Besançon (Doubs) pour viol, complicité de viol et enregistrement d'images d'atteinte aux personnes, a indiqué le parquet ce jeudi. Il est suspecté d'avoir organisé et filmé le viol d'un enfant de 9 ans par un autre de 8 ans, avant de diffuser la vidéo. L'affaire été révélée par des élèves ayant vu la vidéo.

Le 23 octobre, un homme est grièvement blessé par balle en pleine rue dans le 3e arrondissement de Marseille. Son pronostic vital est engagé.

Le 24 octobre, un jeune homme de 18 ans est enlevé dans la rue à Fresnes (Val-de-Marne) dans l'après-midi. Il a été mis de force dans une voiture par cinq agresseurs. Une rançon de 30 000 euros est réclamée à ses proches. Deux suspects ont été interpellés quelques heures plus tard en Seine-Saint-Denis.

Le 25 octobre, suite à l'enquête du cambriolage du Louvre, le Ministère de l'Intérieur annonce deux interpellations. L'un des suspects est arrêté à l'aéroport de Roissy alors qu'il s'apprêtait à prendre un vol pour l'Algérie, un second l'est alors qu'il espérait fuir vers le Mali. Les deux hommes ont été placés en garde à vue pour « vol en bande organisée et association de malfaiteurs criminelle ».

Le 25 octobre, l'auteur présumé d'une tentative de viol commise dans le RER C, est placé en garde à vue par le parquet de Créteil dans le cadre de l'enquête



ouverte pour tentative de viol. L'homme, de nationalité égyptienne, était connu des services de police.

Le 25 octobre, un homme est poignardé à mort à un arrêt de tramway à Vénissieux (Rhône). Le ou les agresseurs sont en fuite.

Le 26 octobre, près de 800 000 euros en liquide sont saisis à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) lors d'un contrôle effectué par les douanes. Peu après, une tentative de vol vise la brigade où l'argent était entreposé. Un homme est en examen et placé en détention provisoire.

Le 27 octobre, deux hommes armés d'un fusil tentent de braquer une bijouterie dans le 3e arrondissement de Paris. Ils prennent la fuite sans butin.

Le 27 octobre, un homme de 34 ans, de nationalité anglaise, est grièvement blessé à l'arme blanche dans le 15e arrondissement de Paris.

Le 27 octobre, une agence bancaire de la Société Générale est la cible d'un vol à main armée commis par deux hommes à Mitry-Mory (Seine-et-Marne).

Le 27 octobre, un policier blesse l'un de ses collègues en tirant un coup de feu involontairement en fin de soirée, à Bellerive-sur-Allier (Allier). Les deux fonctionnaires étaient hors service au moment des faits. Le policier à l'origine du tir sera jugé en novembre devant le tribunal de Cusset.

Le 28 octobre, un homme de 45 ans est enlevé par deux individus sous les yeux de sa compagne, à Tourcoing (Nord). Déjà victime d'une tentative de meurtre en juillet dernier, il est finalement retrouvé au cours de la nuit. Une enquête pour « *enlèvement et séquestration en bande organisée* » a été ouverte.

Le 28 octobre, un homme au volant d'une camionnette entre en collision avec la foule qui sort d'une boîte de nuit dans le quartier des Epenottes, à Dole (Jura). Trois personnes sont blessées, dont une grièvement.

Le 28 octobre, une policière réserviste est victime d'une agression sexuelle à Lille (Nord). L'auteur présumé est rapidement retrouvé et interpellé alors qu'il est armé d'un couteau de boucher.

Le 29 octobre, une femme de 32 ans tente de s'emparer du volant d'un bus en circulation en criant "*Allah Akbar*" à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Grâce à la réaction du chauffeur, le véhicule est immobilisé sans faire de blessé. La femme, est placée en garde à vue. Une enquête a été ouverte pour apologie du terrorisme et violences aggravées.

Le 30 octobre, le laboratoire Pourquery, situé dans le 7e arrondissement de Lyon et spécialisé dans le traitement des métaux précieux, est attaqué par un commando lourdement armé. Les malfaiteurs, munis d'armes longues, utilisent des explosifs au cours de l'assaut. Ils prennent la fuite avec un important butin mais sont rapidement interpellés.

Le 30 octobre, la procureure de Paris annonce cinq nouvelles arrestations, après la mise en examen des deux premiers suspects dans l'affaire du cambriolage du Louvre. Trois sont soupçonnés d'avoir participé directement au vol, ADN à l'appui.

Le 31 octobre, un jeune homme de 22 ans a été tué de plusieurs balles dans la tête à Alès (Gard) dans la nuit de jeudi à vendredi. Le ou les auteurs du meurtre sont en fuite.

Le 31 octobre, un automobiliste est interpellé au péage de Chamant-Senlis (Oise), sur l'autoroute A1. Il transportait 93 kilos de cocaïne.



REJOIGNEZ LE CRSI

**FONDÉ EN 2015
PAR THIBAUT DE MONTBRIAL**

Le CRSI est le think tank français dédié aux
questions de sécurité et de souveraineté

REJOIGNEZ LES GROUPES RÉGIONAUX D'ADHÉRENTS

ADHÉRER *

** adhésion annuelle valable sur 12 mois glissants.*

tarifs : 10€ (-26 ans) ; 25€ (fonctionnaires) ; 40€ (standard) ; 100€ (soutien) ; 500€ (premium)



LES NOTES DU CRSI

LES NOTES DU CRSI

FABRIQUÉ EN FRANCE : LA COMPÉTITIVITÉ PATRIOTIQUE



Le 25 mai dernier, à l'occasion de l'enquête du Sénat sur le "fabriqué en France" Arnaud Montebourg était auditionné avec la géographe Anaïs Voy Gillis par la commission d'enquête. Les termes utilisés par l'ancien ministre du "redressement productif" sont sans équivoque : "On est dans un monde à l'envers." ; "des pulls pour les gendarmes et la police tricotés en Chine, c'est un scandale." Il dénonce également le "franco-lavage" confusion entretenue par certains commerçants sur l'origine de leur produit, vendus comme soi-disant "français" alors que ça n'est pas le cas. Pour lui, face à la désindustrialisation, il est urgent d'avoir une volonté politique forte quitte à "faire du Trump". En quelques mots, résumons le rapport du Sénat.

Le Fabriqué en France, une ressource à mieux exploiter

Le "fabriqué en France" correspond à une forte demande des consommateurs qui sont 65% à vouloir acheter français. L'origine France est recherchée comme gage de qualité, durabilité, traçabilité des produits ainsi qu'un facteur d'emplois à l'intérieur de l'Hexagone. 75% des Français attendent du patriotisme économique et sont motivés pour acheter français sur des critères environnementaux également. Mais malheureusement l'origine vient seulement en 4ème position dans les critères d'achat et est **confrontée à la crise du pouvoir d'achat qui touche beaucoup de français.**

Prospective : on estime que relocaliser 10% des biens consommés par les ménages entraînerait 11.2 milliards de bénéfices et permettrait de créer 150 000 emplois.



Le flou du fabriqué en France pour les consommateurs comme pour les acteurs économiques

Le nombre de règles, leur flou et le peu de contrôle effectué sur les appellations entraînent une confusion généralisée sur la notion de “Fabriqué en France”. Les 92 labels et certifications publics et privés entretiennent une grande confusion.

D’abord, on compte 900 pages du Journal officiel de l’Union européenne sur la question du marquage de l’origine.

Ensuite, on observe que dans le cas de la France, l’appellation « Fabriqué en France » ne signifie pas que le produit est 100 % français mais désigne une “dernière transformation substantielle” effectuée en France. Cette notion de “dernière transformation substantielle” est souvent critiquée pour son manque de clarté et d’ambition.

Exemple : une confiture élaborée en France avec des fruits hors UE sera estampillée Origine France. Il faut également rappeler que de nombreuses autres appellations sèment le trouble : « Savoir-faire français », « Design français », « Conditionné en France ».

Enfin le peu de moyens concernant le contrôle : l’appréciation est effectuée au cas par cas par 6 agents du Service de l’Origine et du Made In France (SOMIF). Par exemple, un seul contrôleur est affecté au contrôle d’Amazon actuellement en France.

Une conjugaison d’éléments handicapant le fabriqué en France

La réglementation européenne qui considère l’indication de l’origine comme une « mesure d’effet équivalent » à une « restriction quantitative à l’importation ». La désindustrialisation massive empêche une offre adéquate : la part de l’industrie manufacturière dans le PIB est de 11 % au plus.

De nouveaux comportements de consommation venant des jeunes générations qui attachent moins d’importance à l’origine des produits et choisissent d’abord en fonction de leur pouvoir d’achat. La mode de la contrefaçon assumée est également un obstacle. La lutte contre la contrefaçon est insuffisante et inadaptée aux nouveaux modes de consommation en ligne.

La France est le pays dont les entreprises sont les plus touchées par la contrefaçon, après les États-Unis, et devant l’Italie.



VIOLENCES CONTRE LES FORCES DE L'ORDRE EN 2024



D'après le rapport 2024 de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale, 9 475 agressions physiques et verbales envers les gendarmes ont été recensées, atteignant leur plus haut niveau (+55 % entre 2015 et 2024). Plus de la moitié des agressions physiques ont été commises avec une arme, et près d'un quart avec une arme à feu (+145 % en un an).

Agressions contre des gendarmes

- 9 475 agressions physiques et verbales
- 5 463 agressions physiques
 - 2 428 avec une arme
- 6 762 agressions verbales
 - 2 750 cas surviennent en même temps que des agressions physiques
- Progression des agressions physiques : +1,6 % par rapport à 2023 (année déjà record) et +81 % depuis 2015
- Agressions physiques avec arme : +132 % depuis 2015



Conséquences humaines

- 2 gendarmes décédés
- 3 162 blessés en 2024 (+6,7 % par rapport à 2023)

> Dans le même temps 22 personnes sont décédées, dont 12 par armes à feu lors d'interventions des forces de l'ordre.

En 2024, on constate que les agressions avec armes à feu ont augmenté de 145 %, tandis que le volume global des agressions avec arme a reculé de 4,6 %. Cette baisse concerne :

- les violences par jet de projectiles : -14 %
- les agressions à l'arme blanche : -7,9 %
- les attaques avec engin explosif ou incendiaire : -42 %

Cette augmentation des agressions s'inscrit dans un contexte préoccupant : selon les chiffres récemment publiés par le ministère de l'Intérieur, 27 policiers et 26 gendarmes se sont donné la mort en 2024.



VIOLENCES DANS LES TRANSPORTS EN ÎLE-DE-FRANCE



Les chiffres de l'insécurité dans les transports d'Île-de-France

Selon les Statistiques publiques de la sécurité intérieure, publiées par le ministère de l'Intérieur en septembre 2025, la délinquance dans les transports en commun est marquée en Île-de-France. Le rapport souligne notamment une surreprésentation des personnes étrangères parmi les mises en cause pour vols, violences sexuelles et agressions physiques dans la région au cours de l'année 2024.

Vols sans violence :

- > 82 920 victimes recensées en France
- > L'Île-de-France concentre 61,6 % des victimes (51 078 vols).
- > 2 248 mis en cause pour vols
- > 89 % des mis en cause étaient de nationalité étrangère.
- > Soit environ 2 000 mis en accusation attribués à des personnes étrangères dans les transports d'Île-de-France.

Violences sexuelles :

- > 1 486 victimes en 2024 soit +62% par rapport à 2016
- > L'Île-de-France représente 43 % des victimes d'agressions sexuelles dans les transports en commun en France.

Agressions physiques :

- > 3 722 victimes recensées dans les transports en commun.
- > 43 % des agressions étaient imputées à des personnes étrangères



Caractéristiques des victimes



S'il n'est pas évident d'établir un portrait type des victimes de vols ou d'agression dans les transports en commun de l'Île de France, celui des victimes d'agressions sexuelles en revanche est plus caractéristique.

Ces victimes sont majoritairement des femmes, qui représentent 91% des cas recensés.

Parmi elles, les jeunes femmes âgées de 18 à 29 ans constituent la tranche d'âge la plus touchée, avec 53% des victimes.

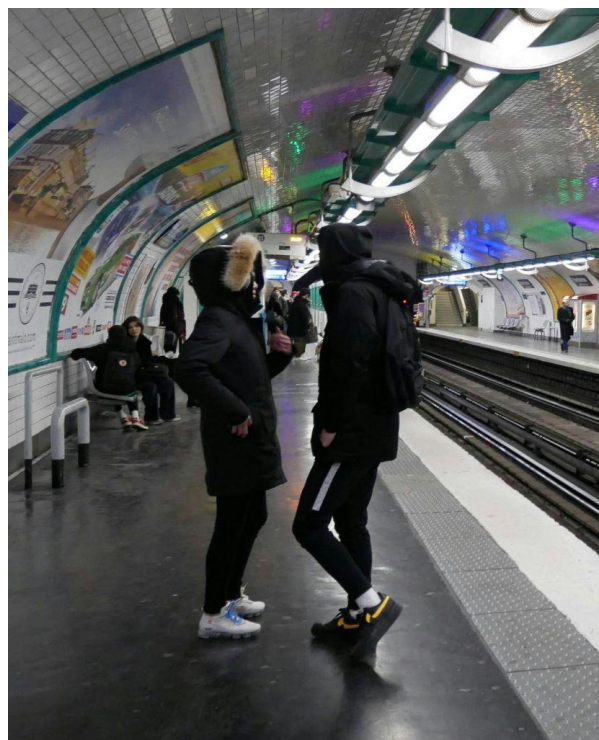
Par ailleurs, 43% des agressions sexuelles sont commises à l'encontre de femmes de nationalité française.

Caractéristiques des mis en cause

L'analyse des données portant sur un échantillon de 640 personnes mises en accusation en 2024 pour des faits de violences sexuelles permet de dégager plusieurs tendances.

Parmi ces individus, 62% sont de nationalité étrangère, tandis que la grande majorité des mis en cause sont des hommes.

En effet, ces derniers représentent 99% des auteurs présumés d'agressions sexuelles, et 86% des responsables de violences physiques.



GUERRE ÉCONOMIQUE : ENJEUX ET RÉPONSES



La BITD française fait face à une intensification des menaces économiques, notamment contre les PME. Le rapport de l'Assemblée nationale du 16 juillet 2025 détaille ces risques et présente les mesures mises en place pour sécuriser les entreprises de défense tout en soulignant leurs fragilités financières

Niveau de menaces pesant sur la BITD

La Base industrielle et technologique de défense (BITD) (Airbus Defence & Space, Ariane Group, Arqus, Dassault Aviation, MBDA, Naval Group, Nexter, Safran, Thales) est confrontée à un niveau particulièrement élevé de menaces. On dénombre chaque année entre 500 et 550 atteintes caractérisées visant des entités appartenant à la BITD ou à la recherche de défense, ainsi que 750 à 800 alertes de sécurité économique, soit plus du double par rapport à l'année 2020.

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent la cible privilégiée de ces attaques, représentant près de 80% des atteintes, en raison de leur vulnérabilité accrue et de la faiblesse relative de leurs dispositifs de protection, notamment lorsqu'elles interviennent en tant que sous-traitants.

Les menaces auxquelles la BITD est exposée se répartissent selon plusieurs typologies : physiques (vols, intrusions), humaines (espionnage stratégique, économique ou technologique), informatiques (cyberattaques), ainsi que juridiques (lawfare), capitalistiques et informationnelles. Ce panorama met en évidence la diversité et l'intensité des risques pesant sur un secteur crucial pour la souveraineté et la sécurité nationale.



Origine des menaces

Les menaces proviennent de tous les compétiteurs stratégiques de la France. Les plus sévères proviennent de la Russie et la Chine, mais d'autres pays concurrents dans l'industrie de défense sont également impliqués. Même certains alliés stratégiques, comme les États-Unis, peuvent exercer des pressions économiques.



Réactions de l'État français

L'État français a réagi en renforçant ses moyens d'intelligence économique et en réorganisant ses services afin de mieux sécuriser et promouvoir les intérêts stratégiques de la nation. Plusieurs acteurs clés jouent un rôle déterminant dans ce dispositif : la Direction générale de l'armement (DGA), qui apporte son expertise en matière d'intelligence économique et de protection des entreprises ; le Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE), chargé d'assurer la coordination interministérielle de la protection économique et technologique;

ainsi que la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) et la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), qui mobilisent leurs capacités de renseignement au service de la BITD. La protection de cette base industrielle et technologique est désormais considérée comme une priorité nationale, bénéficiant de moyens budgétaires comparables à ceux consacrés à la lutte contre le terrorisme.

Dispositifs renforcés de sécurité économique

la France a renforcé son dispositif de contrôle et de prévention face aux menaces étrangères.

Les investissements étrangers en France (IEF) font désormais l'objet d'une extension des secteurs stratégiques soumis à autorisation, accompagnée d'un durcissement des sanctions et de négociations renforcées avec les investisseurs afin de limiter les pertes financières potentielles.

Parallèlement, la loi de blocage de 1968 a été réactivée, entraînant une multiplication par cinq du nombre de saisines, signe d'une vigilance accrue face aux ingérences économiques extérieures.



La cybersécurité constitue également un axe prioritaire, avec une augmentation significative des moyens alloués pour renforcer la protection des entreprises sensibles.

D'autres mesures viennent compléter ce dispositif : la réalisation d'enquêtes administratives et la délivrance d'avis de sécurité pour le personnel de la BITD, la sensibilisation des étudiants des écoles d'ingénieurs aux enjeux de sécurité économique, le renforcement du cadre de la protection du potentiel scientifique et technique (PPST), ainsi que la modernisation des outils numériques utilisés par les acteurs stratégiques.



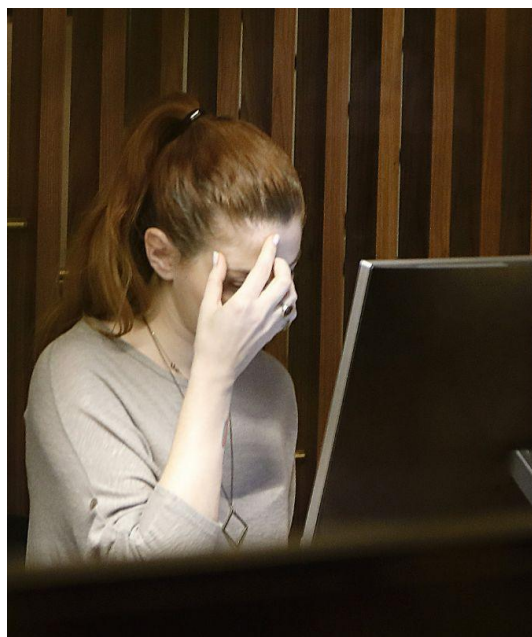
Cadre européen et international

Sur le plan européen et international, la France œuvre à l'élaboration d'un cadre commun visant à renforcer la protection des intérêts stratégiques et la sécurité économique du continent.

Un projet de création d'une équivalence européenne à la loi française de blocage de 1968 est actuellement à l'étude, afin de doter l'Union européenne d'un outil juridique capable de limiter l'ingérence de puissances étrangères dans ses affaires économiques et technologiques.

Parallèlement, une proposition de label européen inspiré du dispositif américain ITAR (International Traffic in Arms Regulations) est envisagée pour mieux encadrer les transferts d'armes et de technologies sensibles entre États membres et partenaires extérieurs.





Difficultés persistantes de financement des PME de la BITD

Malgré un contexte globalement plus favorable, les PME de la BITD continuent de rencontrer des difficultés persistantes d'accès au financement.

Les financements européens, notamment dans le cadre du programme EDIP (European Defence Industrial Programme), demeurent restrictifs, car ils ne sont accessibles qu'aux projets dont les matériels sont conçus et produits à au moins 65% en Europe, limitant ainsi la participation de nombreuses entreprises françaises.

Pour soutenir le secteur, l'État a accru les fonds publics dédiés, notamment par l'augmentation des budgets de Definvest et du Fonds innovation défense, tout en renforçant le rôle de l'Agence des

participations de l'État (APE) grâce à une affectation ciblée des dividendes publics.

Parallèlement, des initiatives visent à mobiliser l'épargne privée, à travers la création d'un "livret défense et souveraineté" ou le fléchage d'une partie du livret A et du LDDS vers les entreprises stratégiques. La mise en place d'un crédit d'impôt incitatif est également envisagée pour orienter les investissements vers les entreprises françaises et européennes du secteur de la défense.

Enfin, afin d'assurer une meilleure cohérence bancaire, le gouvernement étudie la possibilité de rendre les licences d'exportation contraignantes pour les banques, certaines d'entre elles refusent encore de financer des exportations pourtant autorisées.



LES EXPORTATIONS D'ARMEMENT DE LA FRANCE



Le rapport au Parlement rendu le 29 septembre 2025 sur les exportations d'armement de la France en 2024 illustre la volonté de transparence qui guide la politique française dans ce domaine.

Ce document s'organise autour de trois grands axes : la cohérence avec les priorités stratégiques nationales, le contrôle rigoureux des exportations et le soutien constant à l'industrie française de défense. La France conçoit de façon indissociable sa politique de défense et ses engagements internationaux, cherchant à concilier responsabilité stratégique et respect du droit international. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la progression des dépenses militaires européennes, amorcée depuis plusieurs années, s'est encore accélérée. L'Allemagne occupe désormais le quatrième rang mondial en la matière, devant le Royaume-Uni, tandis que la France se situe au huitième rang et l'Italie au douzième.

Un accord de défense avec l'Ukraine

Dans un premier temps, la politique d'exportation française vise à contribuer au maintien d'un équilibre international en permettant aux États agressés d'exercer leur droit légitime à la défense. À ce titre, les présidents Emmanuel Macron et Volodymyr Zelensky ont signé le 16 février 2024 un accord bilatéral de sécurité d'une durée de dix ans, valable tant que l'Ukraine ne sera pas entrée dans l'OTAN.



Cet accord prévoit des engagements précis, et identifie plusieurs domaines de coopération, tant civils que militaires.

Entre le 24 février 2022 et le 31 décembre 2024, le soutien militaire apporté par la France à l'Ukraine est estimé à 5,9 milliards d'euros, auxquels s'ajoute la contribution nationale au financement de la Facilité européenne pour la paix (FEP), dans le cadre de la solidarité européenne, pour un montant pouvant atteindre 2,3 milliards d'euros. Sur la période 2020-2024, l'Ukraine est ainsi devenue le premier importateur mondial d'armes majeures.



Renforcer l'autonomie industrielle du pays

Les exportations d'armement participent activement à la vitalité économique et industrielle du pays. Elles contribuent à renforcer l'autonomie stratégique de la France, à maintenir un haut niveau de compétence technologique et à soutenir l'emploi, avec près de 220 000 postes générés dans le secteur de la défense :

Avant la guerre en Ukraine, la société KNDS produisait deux canons CAESAR par mois, grâce aux investissements publics réalisés depuis, la cadence a été portée à 6 unités mensuelles en 2024 et devrait atteindre 8 en 2025. De même, la production de missiles Mistral par MBDA a doublé, passant de 20 à 40 missiles par mois.

En 2024, les prises de commandes dans le domaine de la défense ont atteint un montant total de 21,6 milliards d'euros, tirées par plusieurs grands contrats internationaux :

18 Rafale pour l'Indonésie, 12 pour la Serbie et 4 sous-marins d'attaque pour les Pays-Bas.



2e puissance exportatrice



Le secteur aéronautique concentre environ 43 % des commandes, le secteur naval 33 %, les matériels terrestres 15 %, les radars et systèmes de communication 5 %, et enfin les missiles 4 %.

L'année 2024 constitue la deuxième plus importante en volume de commandes après 2022 et reflète la montée en puissance des exportations françaises vers l'Europe, qui représentent désormais 60 % du total.

La France s'impose aujourd'hui comme la deuxième puissance exportatrice mondiale d'armement, ayant quasiment triplé ses livraisons majeures à destination d'États européens entre 2015-2019 et 2020-2023. Cette progression s'explique notamment par la livraison d'avions de combat à la Grèce et à la Croatie, de frégates à la Grèce, de sous-marins aux Pays-Bas, ainsi que par le soutien militaire apporté à l'Ukraine.

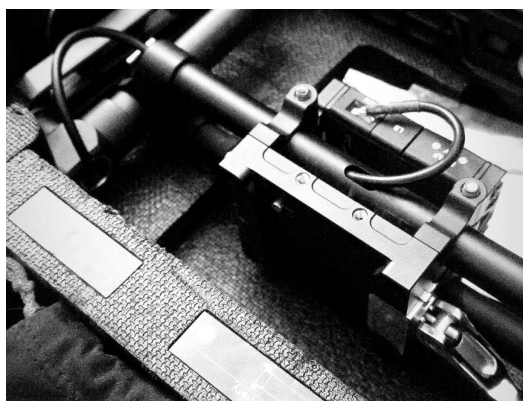
Stratégie internationale

Au-delà du cadre européen et de l'Alliance atlantique, la France entretient des partenariats stratégiques durables avec plusieurs grandes puissances. L'Inde, par exemple, a acquis 26 Rafale Marine ; les Émirats arabes unis, l'Indonésie et le Brésil entretiennent également des coopérations denses dans le domaine de l'armement.

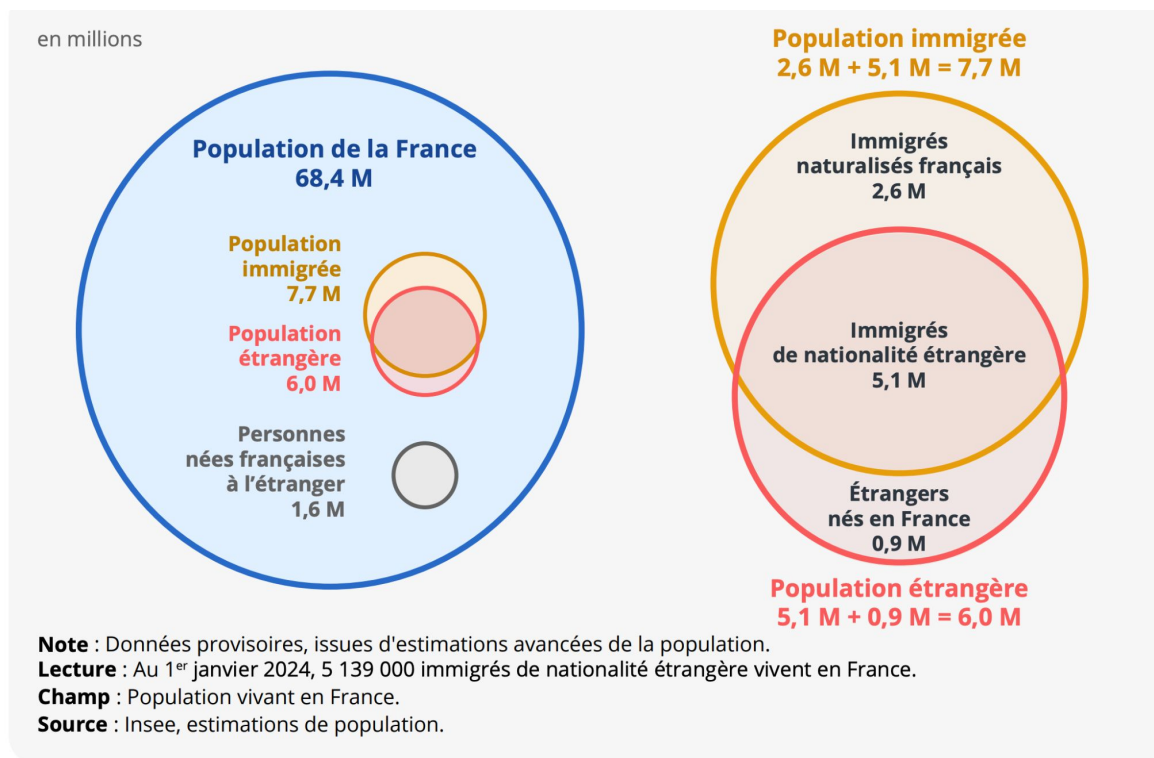
Par ailleurs, la France poursuit son soutien aux forces africaines et moyen-orientales engagées contre le terrorisme islamiste et les extrémismes violents, tout en offrant aux pays asiatiques souhaitant se détacher de leur dépendance vis-à-vis des matériels russes une véritable alternative technologique.

En 2024, l'Asie a représenté environ 23 % des prises de commandes françaises (contre 42 % en 2023).

Proche et Moyen-Orient ont conservé une part stable d'environ 11 %.



ÉTRANGERS EN FRANCE : LEUR PART DANS LA POPULATION



En 2024, 6,0 millions d'étrangers vivent en France, 0,9 million y sont nés

Parmi eux, 5,1 millions sont nés à l'étranger et sont donc également immigrés, tandis que 0,9 million sont nés en France, essentiellement des mineurs. Parallèlement, la France compte 7,7 millions d'immigrés, soit 11,3 % de la population. Cette population se compose de 5,1 millions d'immigrés étrangers et de 2,6 millions d'immigrés naturalisés français.

Structure par âge

Les étrangers représentent 10,0 % des personnes âgées de moins de 13 ans et 5,6 % des 13 à 17 ans. Cette diminution avec l'âge s'explique par les acquisitions de nationalité française, possibles par déclaration anticipée dès 13 ans et automatiques à la majorité sous conditions de résidence.

Parmi les personnes étrangères nées en France, 0,7 million ont moins de 13 ans, 29 000 ont entre 13 et 17 ans, et 127 000 sont majeures.

La quasi-totalité des étrangers majeurs sont nés à l'étranger : 4,6 millions d'étrangers de 18 ans et plus sur un total de 6,0 millions.



Comparaisons européennes

En 2024, les étrangers représentent 9,6% de la population de l'Union européenne (UE).

La part observée en France (8,8%) est inférieure à la moyenne de l'UE et à celle de la plupart des pays frontaliers :

- Italie : 8,9 %
- Espagne : 13,4 %
- Belgique : 13,8 %
- Allemagne : 14,5 %
- Suisse : 27,0 %
- Luxembourg : 47,2 %

Les étrangers ressortissants d'un autre pays de l'UE représentent 2,3% de la population totale en France, contre 3,1% en moyenne dans l'UE.

Les étrangers non ressortissants de l'UE représentent 6,5% de la population en France, soit un niveau proche de la moyenne européenne (6,4%).

Origines géographiques des étrangers

En 2024, la répartition des étrangers par nationalité est la suivante :

- 46 % d'un pays d'Afrique ;
- 35 % d'un pays européen ;
- 13 % d'un pays d'Asie.

L'évolution sur le long terme montre une forte diversification : en 1968, 72% des étrangers étaient ressortissants d'un pays européen et 25% d'un pays africain.

En 2024, la proportion africaine est devenue majoritaire, tandis que celle des Européens recule à environ un tiers.



Acquisition de la nationalité française

En 2024, 34 % des immigrés vivant en France possèdent la nationalité française.

Cette part varie selon le continent d'origine :

- Afrique : 37 % (dont 41 % pour le Maghreb)
- Asie : 35 %
- Europe : 28 %
- Amérique et Océanie : 31 %

La part d'immigrés naturalisés a augmenté de 29 % en 1982 à 41 % en 2009, avant de diminuer depuis la fin des années 2000.

Cette baisse est liée à la réduction des acquisitions par décret observée depuis 2011, ainsi qu'à la moindre propension des immigrés européens à demander la nationalité française, du fait de la libre circulation dans l'espace Schengen.

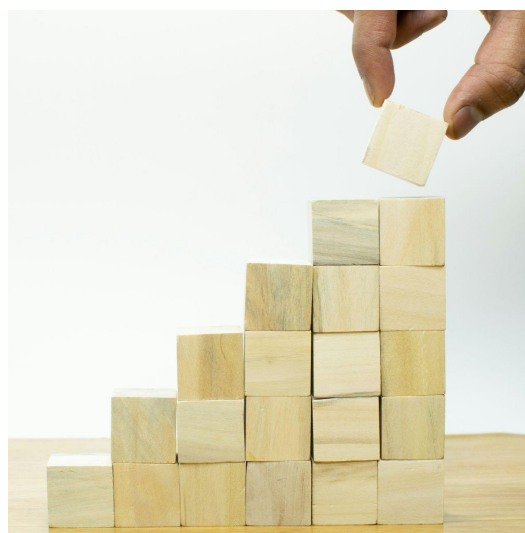
Les différences selon la nationalité d'origine tiennent aussi aux conditions administratives (maîtrise de la langue, durée de résidence) et à la possibilité ou non de cumuler deux nationalités (impossible pour certaines, comme la Chine).

Évolution historique

Depuis 1921, le nombre d'étrangers en France suit une évolution parallèle à celle des immigrés :

- 1921 : 1,5 million d'étrangers
- 1931 : 2,7 millions
- 1946 : 1,7 million
- 1990 : 3,6 millions
- 1999 : plus de 3 millions d'étrangers et 4 millions d'immigrés
- 2024 : 6,0 millions d'étrangers et 7,7 millions d'immigrés

L'écart entre les deux catégories s'est creusé à partir des années 1980 en raison des naturalisations. Entre 1999 et 2009, le nombre d'étrangers a progressé de +1,3 % par an en moyenne, contre +2,2 % pour les immigrés. Depuis 2009, la croissance est de +3,2 % par an pour les étrangers et +2,4 % pour les immigrés.



USAGE DES ARMES AU SEIN DE LA POLICE NATIONALE EN 2024



L'Inspection générale de la police nationale (IGPN), composée de 260 agents dont 185 policiers, a publié son bilan annuel 2024 dans un contexte de vigilance accrue concernant la déontologie et la probité des forces de l'ordre. L'usage de la force reste un sujet sensible, au cœur du contrôle interne exercé par l'IGPN, qui vise à garantir la transparence et la confiance des citoyens dans l'institution policière.

Les enquêtes liées à l'usage des armes

En 2024, l'IGPN a ouvert 38 enquêtes relatives à l'usage d'armes à feu, soit une nette hausse par rapport à 2023 (21 enquêtes).

- 14 de ces affaires concernent un usage mortel, mais aucune n'a eu lieu dans le cadre d'un refus d'obtempérer, contrairement à certaines années précédentes.
- Ces chiffres s'inscrivent dans un total de 914 enquêtes judiciaires, dont plus de la moitié concernent l'usage de la force, à un niveau historiquement bas depuis 2015.

Cette augmentation des enquêtes sur les armes à feu ne traduit pas nécessairement une hausse de la violence policière, mais plutôt une volonté de contrôle et de transparence accrue de l'institution.



Données sur les victimes et les interventions

Les systèmes de suivi mis en place par l'IGPN permettent d'objectiver l'action policière :

- 47 décès ont été recensés en 2024 (contre 36 en 2023), dont 14 liés à l'usage d'une arme à feu individuelle.
- 68 blessés graves ont été enregistrés, contre 104 en 2023, marquant une baisse notable.

Ces chiffres doivent être mis en perspective avec plus d'un million d'interventions réalisées dans l'année et 6 625 agressions physiques contre des policiers.

Usage des armes dites intermédiaires

L'année 2024 se caractérise par une forte baisse de l'usage des armes intermédiaires :

- Lanceurs de balles de défense (LBD) : 1 585 utilisations, contre 4 583 en 2023.
- Grenades de désencerclement (GMD) : baisse également marquée, dans un contexte social plus apaisé (moins de manifestations violentes).
- Pistolets à impulsion électrique (Taser) : 4 602 utilisations (contre 3 675 en 2023), sans blessure grave ni décès recensé.

Interprétation et perspectives

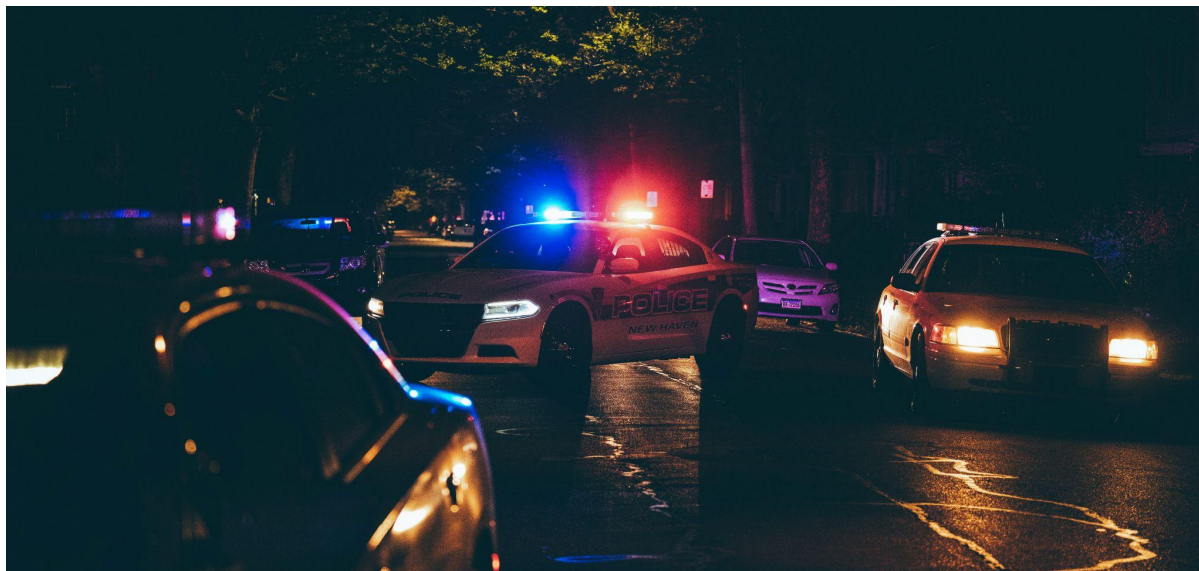
Cette évolution révèle plusieurs tendances :

- Professionnalisation accrue de l'usage de la force : la formation et la traçabilité (via les systèmes TSUA et TSBD) permettent un encadrement plus strict.
- Réduction des armes à fort impact (LBD, grenades), au profit d'armes de neutralisation non létales (Taser).
- Renforcement du contrôle interne : la démarche AMARIS encourage l'auto-évaluation des services sur la gestion des armes et la déontologie.

Sous l'impulsion de son directeur, Stéphane Hardouin, l'IGPN intensifie sa lutte contre la corruption et les manquements à la probité, tout en conservant une approche rigoureuse et équilibrée du contrôle des usages de la force.



ATTEINTES À LA PROBITÉ AU SEIN DE LA POLICE NATIONALE



Selon les données publiées par l'IGPN le 16 octobre, le nombre d'affaires relatives aux atteintes à la probité au sein de la police nationale a fortement augmenté au cours des cinq dernières années.

Entre 2020 et 2024, ces affaires sont passées de 137 à 234, soit une progression de 71%. Ces atteintes recouvrent des faits de corruption, de détournement de fonds, de falsification de documents administratifs ou d'abus de position.

En matière de corruption spécifiquement, 24 enquêtes ont été ouvertes en 2024 pour corruption active ou passive. Ce chiffre, bien qu'en hausse par rapport à 2022 (21 enquêtes), demeure inférieur à celui enregistré en 2021, qui s'élevait à 42. Afin de renforcer la détection et le traitement de ces infractions, l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) a créé, en septembre 2024, une cellule de veille anticorruption regroupant une dizaine d'agents spécialisés. L'ensemble des dossiers traités par l'IGPN dépasse désormais les 600.

Infractions financières et fiscales

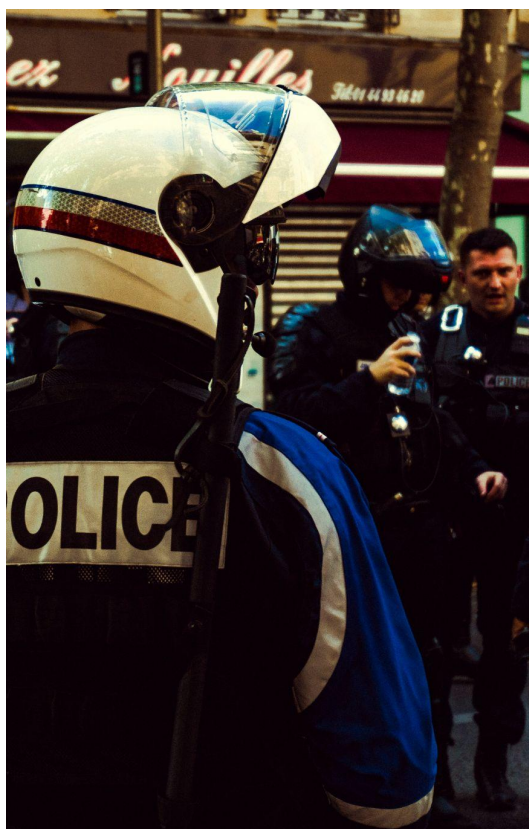
38 enquêtes sont actuellement en cours pour des faits liés à des infractions financières et fiscales, souvent associés à des atteintes à la probité. Ces investigations sont menées en coordination avec plusieurs offices centraux de la police judiciaire : l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFI), l'Office anti-stupéfiants (OFAST), l'Office central de lutte contre la criminalité organisée et l'Office central de lutte contre la cybercriminalité.



Typologie complémentaire des faits recensés

Les affaires traitées par l'IGPN couvrent une grande diversité d'infractions : corruption, détournements de fonds publics, fraudes administratives, falsifications de documents tels que des permis de conduire ou des diplômes, ainsi que des abus de position hiérarchique.

Certaines investigations concernent également le détournement ou la divulgation d'informations issues de fichiers de police.



Synthèse générale

L'ensemble des données exposées dans fait apparaître une augmentation significative des atteintes à la probité et des signalements d'actes de corruption au sein de la police nationale entre 2020 et 2024.

Parallèlement, l'IGPN a intensifié ses capacités de contrôle et de coordination, tout en maintenant une vigilance constante sur les usages d'armes et les comportements susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des institutions policières.





LE CRSI EN RÉGIONS

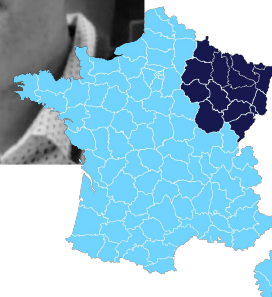
N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER DES
COORDINATEURS RÉGIONAUX POUR INTÉGRER LES
BOUCLES DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION

LES COORDINATEURS RÉGIONAUX

Jean-Christophe BRUNEAUX (Grand-Est)

« Fils et petit-fils d'agriculteur, je le suis à mon tour aujourd'hui tout en exerçant une seconde activité de cadre salarié. Mon monde est la ruralité, les valeurs portées par nos territoires et nos régions, ainsi que le sens de la mémoire que l'on observe aisément dans chacun de nos villages. Je soutiens le CRSI car nos campagnes ne sont plus épargnées par les problèmes de sécurité intérieure. »

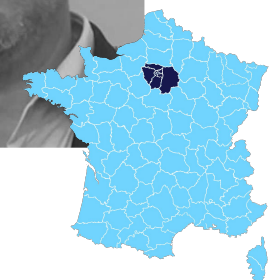
Contact : jc.bruneaux@crsi-paris.fr



Raphaël PRACA (Île-de-France)

« Je suis en charge innovation informatique chez un gestionnaire de plateformes aéroportuaires, en parallèle je suis élu local engagé en charge des Sports / Associations / Jeunesse / Conseils de Quartier / Jumelage / Conseil Municipal des Jeunes. Je suis également référent de la Commission des sports de l'AMIF (Association des Maires d'Ile de France). L'humain et l'intérêt général est au centre de mon fonctionnement et de ma vision. »

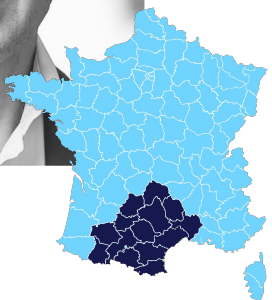
Contact : raphael.praca@crsi-paris.fr



Guillaume FAURE (Occitanie)

« Sport, travail et humilité m'ont construit, guidé par mes racines agricoles et la valeur essentielle de la famille. Donnant sens et utilité à mes actions, j'ai bâti mon parcours entre théorie, alternance et 20 ans d'expérience bancaire avant de créer mes entreprises pour accompagner particuliers et professionnels. Aujourd'hui, Directeur Général du centre Austral, j'agis avec passion, engagement et sens collectif au sein du CRSI. »

Contact : guillaume.faure@crsi-paris.fr



Marc MORIN (Sud-Ouest)

« Ancien étudiant de Neoma Business School et de Sciences Po, j'ai débuté comme collaborateur de cabinet auprès de Nathalie Kosciusko-Morizet au ministère de l'Écologie, puis au Sénat auprès de Philippe Mouiller. Entrepreneur, j'ai fondé plusieurs sociétés dont une startup intégrée à Station F. Je suis par ailleurs engagé dans la vie publique.

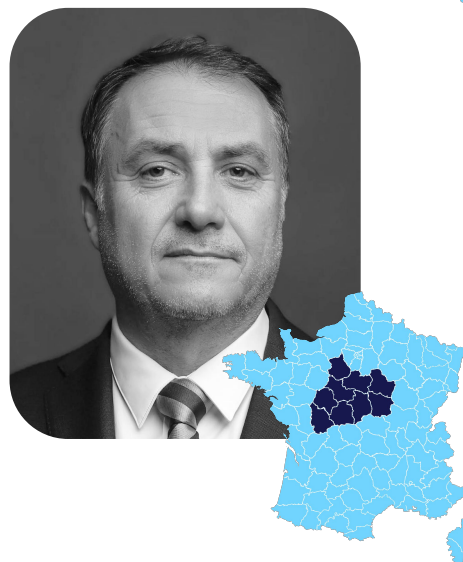
Contact : marc.morin@crsi-paris.fr



Pierre-Gilles PARRA (Centre)

« Fort d'une expérience dans la construction et l'urbanisme, j'interviens auprès des bailleurs sociaux en conseil et influence. Mon engagement dans divers think-tanks m'a permis d'approfondir les enjeux de la ville durable et résiliente. Parallèlement, je développe des compétences en marketing et communication, tout en nourrissant ma passion pour la culture à travers l'organisation de conférences sur l'histoire et la pensée.»

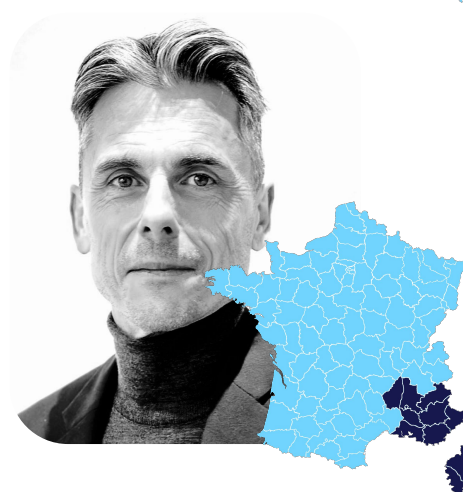
Contact : pg.parra@crsi-paris.fr



Stéphane AILLAUD (Sud-Est)

« Je suis le Dr Stéphane Aillaud, médecin radiologue installé à Aix-en-Provence. Après avoir exercé comme chef de clinique-assistant en radiologie pédiatrique aux hôpitaux de Marseille, j'ai orienté ma carrière vers une pratique diversifiée au service des patients civils et militaires. Aujourd'hui, je suis médecin chef au Centre Hospitalier Interarmées Laveran, où je poursuis mon engagement en tant que réserviste opérationnel. »

Contact : stephane.aillaud@crsi-paris.fr



Wilfried PLENK (Grand-Ouest)

« Dirigeant d'Altaris-Solutions, société de protection rapprochée active en France et à l'international, je mets mon expérience du terrain et ma vision stratégique au service de la sûreté globale. À la tête de SP2 Formation, je forme les acteurs de la sécurité privée. Guidé par l'humain, la rigueur et la performance, je promeus une sûreté moderne et, au sein du CRSI, je développe le réseau atlantique et la culture de sécurité globale. »

Contact : wilfried.plenk@crsi-paris.fr



Dominique BROGI (Coordinatrice nationale)

«Entrepreneure multiculturelle, j'ai bâti ma carrière à l'étranger dans le commerce international et la direction d'entreprises. Lauréate OR 2023 des Trophées Sécurité des Personnes et Prix Tech for Women 2021 pour le dispositif MONSHERIF©, j'allie innovation et engagement citoyen. Formée à l'IHEDN, au CHEDE et à l'IEP d'Aix, je m'investis pleinement au sein du CRSI pour promouvoir la sûreté, la responsabilité et la coopération entre acteurs publics et privés. »

Contact : dbrogi@domiedigital.com



Julien MICHEL (Coordinateur national)

« Cadre dans l'industrie pétrochimique, j'exerce depuis près de vingt ans comme chef de projet et manager SSE, en France et à l'international. Né à Aix-en-Provence, marié et aujourd'hui domicilié en Occitanie, j'ai bâti mon parcours sur l'exigence, la rigueur et la sécurité. Mon expérience me permet d'allier performance industrielle et engagement humain, au service de projets complexes et d'équipes variées. »

Contact : jm@crsi-paris.fr



REJOIGNEZ LE CRSI

**FONDÉ EN 2015
PAR THIBAUT DE MONTBRIAL**

Le CRSI est le think tank français dédié aux
questions de sécurité et de souveraineté

REJOIGNEZ LES GROUPES RÉGIONAUX D'ADHÉRENTS

ADHÉRER *

** adhésion annuelle valable sur 12 mois glissants.*

tarifs : 10€ (-26 ans) ; 25€ (fonctionnaires) ; 40€ (standard) ; 100€ (soutien) ; 500€ (premium)



ILS NOUS SOUTIENNENT



MENTIONS LÉGALES

La Lettre de la Sécurité Intérieure - ©novembre2025 - Tous droits réservés
Directeur de publication : Thibault de Montbrial
Conception, rédaction et réalisation : Olivier Debeney, Claire-Marine Gros
Crédit photos : CRSI, Agence du Parnasse, Unsplash

CRSI - Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure
Association Loi 1901 - N° enregistrement W751227813 - 10 rue Cimarosa - 75116 PARIS - France
Contact : 01 43 80 15 25 - secretariat@crsi-paris.fr - www.crsi-paris.fr